

2023-4350
2023-09-15

(Sleeve)

GROUP	9	HERBICIDE
--------------	----------	------------------

Nufarm

Credit® Xtreme

Herbicide

SOLUTION

AGRICULTURAL and INDUSTRIAL

CAUTION - EYE IRRITANT

WATER SOLUBLE HERBICIDE FOR NON-SELECTIVE WEED CONTROL

REGISTRATION NO. 29888 PEST CONTROL PRODUCTS ACT.

ACTIVE INGREDIENT: Glyphosate, present as isopropylamine and potassium salt ... 540 g/L

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING.

(1 Litre to (bulk) Litres)

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

Credit® is a registered trademark of Nufarm Limited

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May irritate eyes. Avoid contact with eyes or prolonged contact with skin. For good hygiene practice, wear a long-sleeved shirt, long pants, goggles or a face shield and chemical resistant gloves during mixing, loading, cleanup or repair activities.

For agricultural uses: Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

For non-crop uses: Do not enter or allow entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours or until sprays have dried.

Workers who must enter fields within this time period should wear a long-sleeved shirt, long pants and chemical-resistant gloves.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

• **TOXIC** to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

• To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay.

• Avoid application when heavy rain is forecast.

• Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Avoid direct applications to any body of water. Do not use in areas where adverse impact on domestic water or aquatic species is likely. Do not contaminate water by disposal of waste or cleaning of equipment. Avoid all drift to or contact with other vegetation for which treatment is not intended as damage or destruction may occur.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

Spray solutions of this product should be mixed, stored and applied only in stainless steel, aluminum, fibreglass, plastic and plastic-lined steel containers. **DO NOT MIX, STORE OR APPLY THIS PRODUCT OR SPRAY SOLUTIONS OF THIS PRODUCT IN GALVANIZED STEEL OR UNLINED STEEL (EXCEPT STAINLESS STEEL) CONTAINERS OR SPRAY TANKS.** This product or spray solutions of this product react with such containers and tanks to produce hydrogen gas, which may form a highly combustible gas mixture. This gas mixture could flash or explode, causing serious personal injury, if ignited by open flame, spark, welder's torch, lighted cigarette or other ignition source.

FIRST AID

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or

2023-4350
2023-09-15

doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

EMERGENCY NUMBERS

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.

For health or environmental emergencies, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

STORAGE

Avoid contamination of seed, feed, and foodstuffs.

Soak up small amounts of spill with absorbent clays.

DISPOSAL

RECYCLABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

- 1) Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
- 2) Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

RETURNABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

REFILLABLE CONTAINERS:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

2023-4350
2023-09-15

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

2023-4350
2023-09-15

(Booklet)

GROUP

9

HERBICIDE

Nufarm

Credit[®] Xtreme

Herbicide

SOLUTION

AGRICULTURAL and INDUSTRIAL

CAUTION - EYE IRRITANT

WATER SOLUBLE HERBICIDE FOR NON-SELECTIVE WEED CONTROL

REGISTRATION NO. 29888 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT: Glyphosate, present as isopropylamine and potassium salt ... 540 g/L

READ THE LABEL AND ATTACHED BOOKLET BEFORE USING.

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

24 Hour Emergency Response Number 1-800-424-9300

Credit[®] is a registered trademark of Nufarm Limited

TABLE OF CONTENTS

Part 1: Precautions & Handling Information	6
Product Description	6
Precautions.....	6
Environmental Precautions	6
Physical or Chemical Hazards	7
First Aid	7
Toxicological Information	7
Emergency Numbers	7
Storage	7
Disposal	8
Notice to User.....	8
Part 2: General Directions for Use	8
Resistance- Management Recommendations.....	8
General Information	9
Mixing and Application	10
Mixing and Application Equipment Information.....	11
Application Information for Non-Cropland Use.....	11
Application Equipment	14
Part 3: Weeds Controlled	16
Annual Weed Control with Credit Xtreme Herbicide	16
Perennial Weed Control	19
Part 4: In-Crop Treatments	23
Prior to planting and emergence of all crops.....	23
• Weed Control in Glyphosate Tolerant Canola (i.e., varieties with genetic resistance to glyphosate).....	24
• Weed Control in second generation Glyphosate Tolerant Canola (i.e., including but not limited Optimum GLY™ canola variety).....	26
• Weed Control in Glyphosate Tolerant Soybean (i.e., varieties with genetic resistance to glyphosate).....	29
• Weed Control in Glyphosate Tolerant Corn (i.e., varieties with genetic resistance to glyphosate).....	31
Pre-Harvest Application	32
Post-Harvest Application	33
In Crop Spot Treatment	33
Pasture Renovation	34
Shelterbelts and Nursery Stock (Woody Ornamentals).....	34
Tree, Vine, Berry and Other Crops.....	34
Part 5: Non-Cropland Treatments	37
Industrial, Right-of-Way, Recreational and Public Areas.....	37
Perennial Weeds.....	38
Brush and Tree Control	38

CREDIT® XTREME HERBICIDE

Part 1: Precautions and Handling Information

PRODUCT DESCRIPTION

Water soluble herbicide for non-selective weed control in CROPLAND SYSTEMS and in NON-CROPLAND AREAS. For optimum weed control apply Credit Xtreme Herbicide to actively growing weeds, thorough coverage of the weeds is important.

CROPLAND USES INCLUDE:

In cropping systems before planting of all crops; in minimum tillage systems; postemergent in glyphosate tolerant canola, soybean and corn i.e., varieties with the Roundup Ready® gene; preharvest applications in wheat, barley, oats, canola (rapeseed), flax (including low linolenic acid varieties), peas, lentils, dry beans, soybeans, chickpeas, dried lupins, dried fava beans and forages; in pasture renovation; in forage, legume and grass establishments; in tree crops including apple, pear, cherry, plum, peach, apricot, filbert, hazelnut, walnut, chestnut, Japanese heartnut; in grapes, cranberries, blueberries and strawberry; in sugar beets; in asparagus; in North American ginseng; in tree plantings; and grasses for seed production.

NON-CROPLAND USES INCLUDE:

Industrial; recreational, rights-of-way, and public areas; turf grass renovation.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May irritate eyes. Avoid contact with eyes or prolonged contact with skin. For good hygiene practice, wear a long-sleeved shirt, long pants goggles or a face shield and chemical resistant gloves during mixing, loading, cleanup or repair activities.

For agricultural uses: Do not enter or allow worker entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours.

For non-crop uses: Do not enter or allow entry into treated areas during the restricted-entry interval (REI) of 12 hours or until sprays have dried.

Workers who must enter fields within this time period should wear a long-sleeved shirt, long pants and chemical-resistant gloves.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

• **TOXIC** to aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

• To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil or clay.

• Avoid application when heavy rain is forecast.

• Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

Avoid direct applications to any body of water. Do not use in areas where adverse impact on domestic water or aquatic species is likely. Do not contaminate water by disposal of waste or cleaning of

equipment. Avoid all drift to or contact with other vegetation for which treatment is not intended as damage or destruction may occur.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS

Spray solutions of this product should be mixed, stored and applied only in stainless steel, aluminum, fibreglass, plastic and plastic-lined steel containers. **DO NOT MIX, STORE OR APPLY THIS PRODUCT OR SPRAY SOLUTIONS OF THIS PRODUCT IN GALVANIZED STEEL OR UNLINED STEEL (EXCEPT STAINLESS STEEL) CONTAINERS OR SPRAY TANKS.** This product or spray solutions of this product react with such containers and tanks to produce hydrogen gas, which may form a highly combustible gas mixture. This gas mixture could flash or explode, causing serious personal injury, if ignited by open flame, spark, welder's torch, lighted cigarette or other ignition source.

FIRST AID

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give **any** liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Treat symptomatically.

EMERGENCY NUMBERS

For spills or transportation accidents, Chemtrec, 1-800-424-9300.

For health or environmental emergencies, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

For product and use information, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

STORAGE

Avoid contamination of seed, feed, and foodstuffs.
Soak up small amounts of spill with absorbent clays.

DISPOSAL

RECYCLABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

- 1) Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
- 2) Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

RETURNABLE CONTAINERS:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

REFILLABLE CONTAINERS:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *PEST CONTROL PRODUCTS ACT* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Part 2: General Directions for Use

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Credit Xtreme Herbicide is a Group 9 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Credit Xtreme Herbicide and other Group 9 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Credit Xtreme Herbicide or other Group 9 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers

tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.

- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 or at www.nufarm.ca.

GENERAL INFORMATION

Do not apply this product using aerial spray equipment, except under conditions as specified within this label.

- Glyphosate is not to be applied using hand-wicking or hand-daubing methods.
- Credit Xtreme Herbicide, a water soluble liquid, mixes readily with water for application as a foliage spray for the control or destruction of most herbaceous plants. It may be applied through most standard industrial or field type sprayers after dilution and thorough mixing with water in accordance with the booklet instructions.
- This product is highly toxic to aquatic and terrestrial plants. Overspray or drift to sensitive habitats should be avoided.
- This herbicide moves through the plant from the point of foliage contact to and into the root system. Visible effects on most annual weeds occur within 2 to 4 days but on most perennial weeds may not occur until 7 to 10 days.
- Extremely cool or cloudy weather at treatment time may slow down activity of this product and delay visual effects of control. Visible effects are a gradual wilting and yellowing of the plant that advances to complete browning of above ground growth and deterioration of underground plant parts.
- Delay application until vegetation has emerged to the stages described for control of such vegetation under the annual and perennial weed control sections of this booklet to provide adequate leaf surface to receive the spray. Un-emerged plants arising from underground rhizomes or root stocks of perennials will not be affected by the spray and will continue to grow. For this reason best control of most perennial weeds is obtained when treatment is made at late growth stages approaching maturity.
- Always use the higher rate of this product per hectare within the recommended range when weed growth is heavy or dense, or weeds are growing in an undisturbed (non-cultivated) area.
- Do not treat weeds under poor growing conditions such as drought stress, disease or insect damage, as reduced weed control may result. Reduced results may also occur when treating

weeds heavily covered with dust.

- This product does not provide residual weed control. For subsequent residual weed control follow a label approved herbicide program. Read and carefully observe the cautionary statements and all other information appearing on the labels of all herbicides used.
- Heavy rainfall immediately after application may wash the chemical off the foliage and a repeat treatment may be required. Do not apply if rainfall is forecast for the time of application.
- Tank mixes with chemical additives, pesticides or fertilizers not listed on this label may be physically incompatible, may cause unacceptable crop effects or may result in unacceptable weed or pest control. Contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 for more information.
- For best results, spray coverage should be uniform and complete. Do not spray weed foliage to the point of runoff.

Restricted Entry Intervals

The restricted entry interval is 12 hours after application for all agricultural uses.

MIXING AND APPLICATION

PRECAUTIONS

- **As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests**
- **DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.**
- **ATTENTION: AVOID CONTACT WITH FOLIAGE, GREEN STEMS, OR FRUIT OF CROPS, DESIRABLE PLANTS AND TREES SINCE SEVERE INJURY OR DESTRUCTION MAY RESULT.**
- **APPLY THESE SPRAY SOLUTIONS IN PROPERLY MAINTAINED AND CALIBRATED EQUIPMENT CAPABLE OF DELIVERING DESIRED VOLUMES.**
- Do not use in greenhouses. Reduced results may occur if water containing soil is used, such as water from ponds and unlined ditches.
- **AVOID DRIFT - EXTREME CARE MUST BE USED WHEN APPLYING THIS PRODUCT TO PREVENT INJURING DESIRABLE PLANTS AND CROPS.** Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings. Do not allow spray mist to drift since even minute quantities of spray can cause severe damage or destruction to nearby crops, plants or other areas on which treatment is not intended, or may cause other unintended consequences.
- Clean sprayer and parts immediately after using this product by thoroughly flushing with water. Do not contaminate water sources by disposal of wastes or cleaning of equipment.
- NOTE: Use of this product in any manner not consistent with this booklet may result in injury to persons, animals or crops, or other unintended consequences. Keep container closed to prevent spills and contamination.

Field sprayer application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less

above the crop or ground.

Airblast or mist blower application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** direct spray above plants to be treated. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at the application site as measured outside of the treatment area on the upwind side. For airblast applications, turn off outward pointing nozzles at row ends and outer rows.

Aerial application: **DO NOT** apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty. **DO NOT** apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application. **DO NOT** apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. To reduce drift caused by turbulent wingtip vortices, the nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

Buffer zones:

Use of the following spray methods or equipment **DO NOT** require a buffer zone: hand-held or backpack sprayer and spot treatment, inter-row hooded sprayer, low-clearance hooded or shielded sprayers that ensure spray drift does not come in contact with orchard crop fruit or foliage, soil drench and soil incorporation.

For application to rights-of-way and for forestry uses, buffer zones for protection of sensitive terrestrial habitats are not required; however, the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (for example, wind direction, low wind speed) and spray equipment (for example, coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Applicators must, however, observe the specified buffer zones for protection of sensitive aquatic habitats.

The buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive aquatic habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, wetlands and estuarine/marine water bodies).

Agricultural and non-cropland systems	Maximum number of applications	Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:		
		Aquatic habitats	Terrestrial habitats	
Agricultural crop system and ground boom application method				
Pre-seeding applications for rye, cranberry, pasture, summer fallow, filberts or hazelnut., Ginseng new garden	1	1	1	
Ginseng - existing established garden, Canola – Roundup Ready hybrid for seed production	2	1	1	
Filberts or hazelnut (glyphosate tolerant varieties)	4	1	1	
Corn (glyphosate non-tolerant varieties including grain, silage and ornamental types), sugar beet (glyphosate non-tolerant varieties), strawberry, blueberry highbush and lowbush, walnut, chestnut, Japanese heartnut, Turf grass (prior to establishment or renovation)	2	1	2	
Wheat, barley, oats, soybean (glyphosate non-tolerant varieties), corn-sweet (glyphosate tolerant varieties), canola (glyphosate non-tolerant varieties), peas, dry beans, flax (including low linoleic acid varieties), lentils, chickpea, lupin (dried), fava bean (dried), mustard (yellow/white, brown, oriental), pearl millet, asparagus, corn (glyphosate tolerant varieties), forage grasses and legume including seed production	3	1	2	
Canola (glyphosate tolerant varieties), soybean (glyphosate tolerant varieties)	4	1	2	
Apple, apricot, cherry (sweet/sour), peaches, pears, plums, grapes	3	1	3	
Agricultural crop system and airblast application method (including mist blower)				
Pasture	1	20	30	
Turfgrass (Prior to establishment or renovation)	2	25	35	
Non-cropland system and ground boom application method				
Non-crop land and industrial uses: Industrial and rights of way areas, Recreational and public areas	3	1	3*	
Non-cropland system and airblast application method (including mist blower)				
Non-crop land and industrial uses: Industrial and rights of way areas, Recreational and public areas	3	20	30*	
Non-cropland system and aerial application method				
Non-crop land and industrial uses: rights-of way areas only	Fixed wing	3	100	NR
	Rotary wing	3	60	NR

* Buffer zones for the protection of terrestrial habitats are not required for use on rights-of-way including railroad ballast, rail and hydro rights-of-way, utility easements and roads.
NR = Not Required.

For tank mixes, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

MIXING AND APPLICATION EQUIPMENT INFORMATION

MIXING

For ground or industrial type sprayers:

- Fill the spray tank with one-half the required amount of water.
- Add the proper amount of herbicide see "**Weeds Controlled**", "**In-Crop Treatments**" and "**Non-Cropland Treatments**" sections of this booklet
- Mix well before adding the remaining portion of water.

Placing the filling hose below the surface of the liquid solution will prevent excessive foaming. Removing hose from tank immediately will avoid back siphoning into water source. Use of mechanical agitators may cause excessive foaming. Bypass lines should terminate at the bottom of the tank.

For use in knapsack sprayers, it is suggested that the proper amount of this herbicide be mixed with water in a larger container. Fill sprayer with the mixed solution.

TANK MIXING PROCEDURE

The following steps should be followed when adding tank mix partners, using a herbicide loading system or adding product directly into the tank:

1. Fill spray tank 3/4 full of water.
2. Start agitation and run for entire mixing and spraying operation.
3. Add required amount of the tank mix partner.
4. Flush herbicide loading tank and herbicide containers with water.
5. If using a herbicide loading system - ensure that the loading tank and lines to the pump are empty and flushed out with water before adding tank mix partner.
6. Add required amount of Credit Xtreme Herbicide.
7. Flush herbicide loading tank and herbicide containers with water.
8. If using a herbicide loading system - ensure that the loading tank and lines to the pump are flushed with water and empty before starting spray operation. Always start and end the mixing and spraying operation with a clean system.

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact Nufarm Agriculture Inc. at 1-800-868-5444 for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label. The user assumes the risk of losses that result from the use of tank mixes that do not appear on this label or that are not specifically recommended by Nufarm Agriculture Inc.

APPLICATION INFORMATION FOR NON-CROPLAND USES

Foliar Applications

- Spray coverage should be uniform and complete. Do not spray to the point of runoff.
- Do not allow spray drift to contact desirable vegetation as severe injury or destruction may occur.
- For woody brush and trees, early season applications may take 30-45 days for symptoms to develop on target species. Late season application may be made to species that have some autumn colours provided no major leaf drop has occurred. Control will be observed the following spring.

EXTREME CARE MUST BE EXERCISED TO AVOID CONTACT OF SPRAY WITH FOLIAGE OF DESIRABLE TURF GRASSES, TREES, SHRUBS, OR OTHER DESIRABLE VEGETATION SINCE SEVERE DAMAGE OR DESTRUCTION MAY RESULT.

Ground Applications:

- For woody brush and trees, apply 2 to 4 litres of this product per hectare. Use ground boom or boomless, or mist blower equipment, or apply as a 0.67-1.34% solution using hand-held high volume equipment.
- Apply as directed in the recommended volume of clean water to foliage of actively growing vegetation.
- Use the 4 litres per hectare rate for Maple, Alder and Willow* species, as well as for hard to control perennial weed species. (*suppression only).
- Spray coverage should be uniform and complete. Do not spray to the point of runoff.
- Do not allow spray drift to contact desirable vegetation as severe injury or destruction may occur.
- If weeds have been mowed or tilled, do not treat until re-growth has reached the recommended stages.

Aerial Applications: (For industrial rights-of-way only)

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment that has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Apply only at the rate recommended for aerial application on this label.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate marking devices, or equivalent electronic positioning systems (GPS). The use of a spotter plane is recommended.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even target crop coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the *National Aerial Pesticide Application Manual*, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Do not apply to any body of water. Avoid drifting of spray onto any body of water or other non-target areas. Specified buffer zones should be observed.

Coarse sprays are less likely to drift, therefore, avoid combinations of pressure and nozzle type that will result in fine particles (mist). Do not apply during periods of dead calm or when wind velocity and direction pose a risk of spray drift. Do not spray when the wind is blowing towards a nearby sensitive crop, garden, terrestrial habitat (such as shelter-belt) or aquatic habitat.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing, aircraft cockpit and vehicle cabs must be decontaminated regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the Nufarm Agriculture Inc. Product Info Line at 1-800-868-5444 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this product must meet and/or conform to the following:

Volume: Apply the recommended rate, in a minimum spray volume 30-100 litres per hectare.

Do not angle nozzles forward into the airstream and do not increase spray volume by increasing nozzle pressure.

Thoroughly wash aircraft, especially landing gear, after each day of spraying to remove residues of this product accumulated during spraying or from spills. **PROLONGED EXPOSURE OF THIS PRODUCT TO UNCOATED STEEL SURFACES MAY RESULT IN CORROSION AND POSSIBLE FAILURE OF THE PART. LANDING GEAR ARE MOST SUSCEPTIBLE.** The maintenance of an organic coating (paint) that meets aerospace specification MIL-C-38412 may prevent corrosion.

Injection Applications: For All Non-Cropland Uses

Woody vegetation may be controlled by injection application of this product. Apply using suitable equipment, which must penetrate into living tissue, at a rate of at least 0.33 mL (either undiluted or 1:1 with water) per 5cm tree diameter at breast height (DBH). The cuts should be spaced evenly around the tree and below all major branches. Application may be made at any time of year, except when cold temperatures prevent adequate penetration of injection equipment, or in the spring during periods of heavy sap flow. Control of tree species with tree diameters greater than 20 cm may not be acceptable at this rate.

Total control may not be evident for 1-2 years following treatment. A partial list of species controlled includes:

**ALDER
BIRCH
CEDAR
CHERRY
DOUGLAS FIR**

**HEMLOCK
MAPLE*
PINE
POPLAR
WILLOW**

* This treatment may only provide suppression of Big-Leaf Maple. Late fall applications will provide optimum suppression of Big-Leaf Maple

Cut Stump Application

Woody vegetation may be controlled by the application of this product to freshly cut stumps to prevent regrowth. Because the treatment uses a concentrated solution, application must be made using low-pressure equipment (e.g. squirt bottle or similar device). This product must be applied immediately to the surface of the freshly cut stump (i.e. within 5 minutes) for optimum control at the prescribed rates. Only the cambial tissues of the cut surface should be treated. Apply the herbicide solution at a rate equivalent to at least 0.33 mL product for every 5cm diameter at breast height (DBH). Do not cover the remaining area or any exposed roots, as this product does not penetrate bark well. This treatment may be used at any time of year, except during periods of heavy sap flow or when low temperatures prevent solution application due to freezing. A water soluble colourant may be added to the solution as a means of indicating which surfaces have been treated. Total control may not be evident until 1-2 years after treatment.

See the "**Injection Applications**" of this label for a partial list of species controlled.

APPLICATION EQUIPMENT

Boom Equipment

For control of annual weeds listed on this booklet using conventional boom equipment:

- Apply this product in 50 to 100 litres of clean water per hectare as a broadcast spray, except as otherwise stated on this label using no more than 275 kPa pressure. See "**Weeds Controlled**" sections of this booklet for rates to control specific weeds.

For control of perennial weeds and woody brush and trees listed on this booklet using conventional boom equipment:

- Apply this product in 50 to 300 litres of clean water per hectare as a broadcast spray using no more than 275 kPa pressure. See "**Weeds Controlled**" sections of this booklet for rates to control specific weeds.

Hand Held and High Volume Equipment (use coarse sprays only)

For control of weeds and woody brush and trees listed in the "Weeds Controlled" section of this label using knapsack sprayers or high volume spraying equipment utilizing handguns or other suitable nozzle arrangements:

- Unless otherwise specified, make a 0.67% solution of this product in water (0.67 litre of this product in 100 litres of water) and apply to foliage of vegetation to be controlled. For best results, use a 1.34% solution (1.34 litres of this product in 100 litres of water) on harder to control perennials such as field bindweed, hemp dog-bane, milkweed and Canada thistle.
- Applications should be made on a spray-to-wet basis. Spray coverage should be uniform and complete. Do not spray to point of runoff. Hand gun applications should be properly directed to avoid spraying desirable plants.

Selective Equipment

Selective equipment such as **WIPER** and **ROLLER** applicators can be used for weed control in soy and dry beans, orchards, vineyards, cranberries, strawberries and non-crop areas.

This product may be applied with a wiper applicator, after dilution and thorough mixing with water, to listed weeds in soy and dry beans, grapes, orchards, cranberries and strawberry. Applications must be made before initial pod set in soy and dry beans. (It may also be used in any industrial, tree planting and non-crop site specified on this label.)

A wiper applicator applies the herbicide solution onto weeds by rubbing the weed with an absorbent material containing the herbicide solution. Wiper applicators include either roller or wick devices that physically wipe appropriate concentrations or amounts of this product directly onto the weed. Equipment must be designed, maintained and operated to prevent the herbicide solution from contacting desirable vegetation. Performance may be improved by reducing speed in areas of heavy weed infestations to insure adequate wiper saturation. Best results may be obtained if 2 applications are made in opposite directions.

Applicators used above desired vegetation should be adjusted so that wiper contact point is at least 5 cm above the desirable vegetation. Droplets or foam of the herbicide solution settling on desirable vegetation may result in discoloration, stunting or destruction.

Applications should be made when the weeds are a minimum of 15 cm above the desirable vegetation. Best results may be obtained when more of the weed is exposed to the herbicide solution. Weeds not contacted by the herbicide solution will not be affected. This may occur in dense clumps, severe infestations, or when the height of the weeds varies so that not all weeds are contacted. In these instances, repeat treatments may be necessary. See the "**Weeds Controlled**" tables in this label for recommended stage of growth for specific weeds.

NOTES

- . Keep wiping surfaces clean.
- . Maintain recommended roller RPM on roller applicators while in use.
- . Keep wiper material at proper degree of saturation with herbicide solution.
- . DO NOT use wiper equipment when weeds are wet.
- . DO NOT operate equipment at ground speeds below 4 and greater than 10 km/h. Weed control may be affected by speed of application equipment. As weed density increases, reduce equipment ground speed to insure good coverage of weeds.
- . Be aware that on sloping ground the herbicide solution may migrate, causing dripping on the lower end and drying on the upper end of the wiper applicator.

- . Variation in equipment design may affect weed control. With wiper applicators, the wiping material and its orientation must allow delivery of sufficient quantities of the recommended herbicide solution directly to the weed.
- . Care must be taken with all types of wipers to insure that the absorbent material **does not** become over-saturated, causing the herbicide to drip onto desirable vegetation.
- . With all equipment, drain and clean wiper parts immediately after using this product, by thoroughly flushing with water.

For Roller Applicators: Mix 0.33 to 0.67 litres of this product in 10 litres water to prepare a 3 to 7 % solution. Roller speed should be maintained at 50 to 150 rpm.

For Wick or other Wiper Applicators: Mix 0.57 litre of this product in 2 litres of water to prepare a 22

% solution.

Part 3: Weeds Controlled

ANNUAL WEED CONTROL WITH CREDIT XTREME HERBICIDE

- Credit Xtreme Herbicide, applied alone, will not control volunteers from crops containing genetic resistance to glyphosate.
- Allow at least 1 day after treatment before tillage
- Annual weeds generally will continue to germinate from seed throughout the growing season. Repeat treatments may be necessary to control later germinating weeds, in some situations.

Surfactant Information

Credit Xtreme Herbicide applied alone or in tank mixture for annual and perennial weed control may require the addition of a surfactant registered for use such as Agral 90, Ag-Surf or Companion. Surfactant should be added at a rate of 350 mL/Ha, in 50 - 100 litres of clean water. Always refer to the surfactant label for specific instructions regarding use of that product.

Product Rate (L/ha)	Weeds Controlled	Growth Stage	Comments (water volume of 50-100 L/ha)
0.5	Wild oats Green foxtail Volunteer Wheat Volunteer Barley Lady's-thumb Stinkweed Volunteer canola* Wild mustard	Up to 8 cm in height (wild oats 1-3 leaf)	Add 350 mL/ha of a surfactant registered for use such as Agral®90, AgSurf®, or Companion™ *non glyphosate tolerant only
0.67	Weeds listed above, plus: Kochia* Flixweed* Wild oats**	8-15 cm in height	Add 350 mL/ha of surfactant as listed above *suppression only **heavy infestations
0.83-1.27	Weeds listed above, plus: Downy brome Giant foxtail Persian darnel Cleavers Lamb's quarters Redroot Pigweed Hempnettle Russian thistle Volunteer flax Common ragweed* Flixweed Canada fleabane* Wild buckwheat** Narrowleaf hawksbeard***	Up to 15 cm in height	No surfactant required *higher rate needed for plants above 8cm ** 1.27L/ha rate for 3-4 leaf stage *** 1.27L/ha rate for 8-15 cm in height

1.5	Weeds listed above, plus: Crabgrass Annual bluegrass Kochia Prickly lettuce Shepherd's purse Annual sowthistle Narrow leaved vetch	Up to 15 cm in height	
2.33	All weeds listed above	Over 15 cm high	

NOTE: For spot treatment, 0.5 - 2.33 L/ha is approximately equivalent to 5 - 23 mL/100 m², respectively.

**Annual Weed Control With Credit Xtreme Herbicide Tank Mixtures
For Summerfallow & Minimum Tillage Systems**

Credit Xtreme Herbicide + Pardner / Koril

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.5 – 0.67 L/ha + Pardner 1.0 L/ha (280 g a.i/ha) or Koril 1.2 L/ha
Water Volume: 50-100 L/ha

Weeds Controlled: All annual weeds listed in the annual weeds controlled table above, plus: wild buckwheat*, redroot pigweed *

Weed Stage: less than 15 cm tall and actively growing (use higher rate if weeds are beyond 8cm)

Crop stage: Only for use prior to seeding wheat, oats and barley in minimum tillage situations. Add 350 mL/ha of surfactant, as listed in the annual weeds controlled table above.

*use the 0.67 L/ha rate of Credit Xtreme Herbicide for control of wild buckwheat and suppression of redroot pigweed.

Credit Xtreme Herbicide + 2.4-D*

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.83 – 1.27 L/ha + 2.4-D 0.6-0.9** L/ha or 1.2-1.5*** L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha; No surfactant required.

Weeds controlled: All annual weeds listed in the annual weeds controlled table above, plus:
0.6-0.9 L/ha of 2,4-D: volunteer glyphosate tolerant canola (1-4 leaf), bluebur, burdock, cocklebur, common plantain, daisy fleabane, false flax, false ragweed, goat's beard, mustards (except dog and tansy), prickly lettuce, ragweeds, Russian pigweed, shepherd's purse, stinging nettle, sweet clover, thyme-leaved spurge, wild radish, wild sunflower.

1.2-1.5 L/ha of 2,4-D: all weeds listed above plus: volunteer glyphosate tolerant canola (4-6 leaf), annual sowthistle, common chickweed, common purslane, dog and tansy mustard, oak-leaved goosefoot, groundsel, hairy galinsoga, hawkweed, heal-all, knotweed, peppergrass, pineappleweed, prostrate pigweed, purslane, sheep sorel, smartweed, tumble pigweed, velvetleaf.

Weed Stage: less than 15 cm tall and actively growing (use higher rate if weeds are beyond 8cm)

Crop stage: Only for use prior to seeding or after seeding but before crop emergence of wheat, winter wheat, barley and rye.

*Based on a 500 g/L formulation, adjust rates accordingly for other 2,4-D formulations. Use only low volatile ester or amine formulations of 2,4-D.

**2,4-D at 0.6-0.9 L/ha (280-420 g ai/ha).

*** 2,4-D at 1.2-1.5 L/ha (560-700 g ai/ha).

Credit Xtreme Herbicide + MCPA*

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.83 – 1.27 L/ha + MCPA 0.5-0.7** L/ha or 0.5-1.0*** L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha; No surfactant required

Weeds Controlled: All annual weeds listed in the annual weeds controlled table above, plus:

2023-4350
2023-09-15

0.5-0.7 L/ha of MCPA: volunteer glyphosate tolerant canola (1-4 leaf)

0.7-1.0 L/ha of MCPA: All weeds listed above, plus: bluebur, burdock (before 4 leaf stage), false flax, mustards (except dog and tansy), prickly lettuce, ragweeds, Russian pigweed, shepherd's purse, vetch, wild radish, wild sunflower

Weed Stage: less than 15 cm tall and actively growing (use higher rate if weeds are beyond 8cm)

Crop Stage: Only for use prior to seeding or after seeding but before crop emergence of wheat, barley, rye, oats, corn (field and sweet) (MCPA Amine formulation only), flax, field peas (MCPA Amine formulation only).

* Based on a 500 g/L formulation, adjust rates accordingly for other MCPA formulations.

** Use 0.5-0.7 L/ha of MCPA (250-350 g ai/ha) prior to seeding field peas

*** MCPA at 0.5-1.0 L/ha (250-500 g ai/ha)

Credit Xtreme Herbicide + Buctril M / Mextrol 450

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.83 – 1.27 L/ha + Buctril M 0.5-1.0 L/ha (280-560 g a.i./ha) or Mextrol 450, 0.625-1.25 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha; No surfactant required

Weeds Controlled: All annual weeds listed in the annual weeds controlled table above, plus:

0.5 L/ha of Buctril M (0.625 L/ha Mextrol 450): volunteer glyphosate tolerant canola (1-4 leaf)

1.0 L/ha of Buctril M (1.25 L/ha Mextrol 450): All weeds listed above, plus: Green smartweed, Pale smartweed, Cow cockle, bluebur, redroot pigweed, shepherd's purse, Russian thistle (before 5cm), Scentless Chamomile (annuals only), Volunteer sunflower, Night flowering catchfly, cocklebur, Velvetleaf (before 8cm), ball mustard, American nightshade, wild buckwheat, tartary buckwheat, wild tomato, Canada thistle (top growth), Perennial sowthistle (top growth)

Weed Stage: less than 15 cm tall and actively growing (use higher rate if weeds are beyond 8cm)

Crop stage: Only for use prior to seeding or after seeding but before crop emergence of wheat, barley, rye, oats, corn, flax, canary seed and seedling grasses (including brome grass, crested wheatgrass, Intermediate wheatgrass, slender wheatgrass, tall wheatgrass, Russian wild rye, Timothy, Orchard grass, Creeping red fescue, Meadow fescue, Meadow foxtail, Seedling tall fescue, Seedling meadow bromegrass, Seedling streambank wheatgrass and Reed canary grass).

Credit Xtreme Herbicide + Aim EC

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.83-1.67 L/ha + Aim EC 36.5-73 mL/ha

Water Volume: 100 L/ha (minimum). Thorough coverage is required.

Weeds Controlled: All annual weeds listed in the annual weeds controlled table above, plus: volunteer glyphosate tolerant canola, volunteer canola, dandelion, kochia, horsetail, field pennycress, Pennsylvania smartweed, Russian thistle, chickweed, lamb's-quarters, morning glory, shepherd's-purse, tansy mustard. Weed stage: All annual weeds as listed in the annual weeds controlled table above - less than 15 cm tall and actively growing. Volunteer glyphosate tolerant canola – 1 to 4 leaves, dandelion – spring germinating. Refer to the Aim EC label for additional information.

Crop Stage: Only for use prior to seeding or after seeding but before crop emergence of all crops.

2023-4350
2023-09-15

Credit Xtreme Herbicide + Goldwing Herbicide

Rates: Credit Xtreme Herbicide (0.83-1.67 L/ha) + Goldwing Herbicide 330 -660mL/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Registered Crops*: Can be applied pre-seeding or post-seeding prior to crop emergence in the crops from the crop groups listed below as well as canary seed (*Phalaris canariensis*). Crops not listed can be planted one month after **Goldwing Herbicide** application.

- Crop Group 6: Legume Vegetable
Field pea
- Crop Group 15: Cereal Grains
Barley, buckwheat, corn(sweet and field), pearl millet, proso millet, oats, popcorn, rye(spring and winter), triticale and wheat (spring, durum, winter).

Weeds Controlled: All weeds controlled by **Credit Xtreme Herbicide** and Goldwing Herbicide alone (see the tank mix partner label).

*Refer to the Goldwing Herbicide Label for more information on registered crops

Credit Xtreme Herbicide + BlackHawk Herbicide

Rates: Credit Xtreme Herbicide (0.83-1.67 L/ha) + BlackHawk Herbicide 740mL -1.1L/ha

Water Volume: 50-100L/ha

Registered Crops*: Can be applied pre-seeding or post-seeding prior to crop emergence in the crops from the crop groups listed below as well as canary seed and summerfallow. Crops not listed can be planted one month after **BlackHawk Herbicide** application.

- Crop Group 6: Legume Vegetable
Soybean (applied a minimum of 3 days before crop emergence)
- Crop Group 15: Cereal Grains
Barley, corn (field), oats (applied a minimum of 7 days before planting), rye (spring and fall), triticale and wheat (spring, durum, winter).

Weeds Controlled: All weeds controlled by **Credit Xtreme Herbicide** and BlackHawk Herbicide alone (see the tank mix partner label).

*Refer to the BlackHawk Herbicide Label for more information on registered crops.

PERENNIAL WEED CONTROL

When applied as recommended under the conditions described, this product will control the perennial weeds listed below:

Quackgrass Control:

Light – Moderate Infestations:

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-300 L/ha

Quackgrass Growth Stage: at least 3-4 green leaves

Notes: Allow 3 or more days after treatment before tillage. When using water volumes of 150-300 L/ha an approved surfactant must be used at a rate of 0.5% v/v. Quackgrass can be treated after a mild frost provided it is actively growing at the time of application with 3-4 green leaves. Do not apply after the first damaging frost in the fall.

Heavy Infestations / Long term control:

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 – 4.67 L/ha

Water Volume: 50-300 L/ha

Quackgrass Growth Stage: at least 3-4 green leaves

Notes: Use rates higher than 2.0 L/ha for consistent, longer term control. When using water

2023-4350
2023-09-15

volumes of 150-300 L/ha an approved surfactant must be used at a rate of 0.5% v/v. Quackgrass can be treated after a mild frost provided it is actively growing at the time of application with 3-4 green leaves. Do not apply after the first damaging frost in the fall.

Season-long control on fall tilled ground:

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Quackgrass Growth Stage: 4-5 green leaves

Notes: This treatment will provide season-long control of quackgrass on fall tilled ground. Apply product in spring prior to seeding. Delay application until majority of quackgrass plants have 4 to 5 green leaves. This stage usually occurs 1 to 4 weeks later on fall tilled ground than on undisturbed ground. Reduced control may result on ground tilled deeper than 15 centimetres. Reduced control will be experienced versus this product on non-fall tilled ground. Repeat treatments may be necessary.

Applications on forages should be followed by tillage 3 days or later and should be made when good growing conditions exist.

If a frost has occurred, wait several days to determine if the quackgrass has recovered.

Quackgrass can be treated after a mild frost provided there are 3 to 4 green leaves actively growing at the time of application. Do not apply after the first damaging frost in the fall.

List of approved surfactants for use with Credit Xtreme Herbicide for control Quackgrass: Agral 90, AgSurf or Companion.

Canada Thistle Control:

Seasonal Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Canada Thistle Growth Stage: rosette (summerfallow)

Notes: Allow 10 or more days after treatment before tillage. Canada Thistle can be treated after a mild frost provided it is actively growing and the leaves are still green. Do not apply after the first damaging frost in the fall.

To ensure the proper timing of application the following steps must be followed:

1. Conduct summerfallow tillage as usual and perform the last tillage operation between July 15th and August 1st.
2. Allow the thistles to regrow for a minimum of 5 weeks until they are a minimum of 15 centimetres in diameter and in the rosette stage of growth.

Long Term Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 3.17 – 4.67 L/ha

Water Volume: 100-300 L/ha

Canada Thistle Growth Stage: bud stage or beyond

Notes: Allow 5 or more days after treatment before tillage.

Post Harvest and Summerfallow Treatment

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.13 L/ha + 1.25 L/ha of Banvel + 0.35 L/ha approved non-ionic surfactant

Water Volume: 100-200 L/ha

Application Stage: post harvest stubble; Canada Thistle actively growing

2023-4350
2023-09-15

Notes: Grow only cereals, canola, soybeans, field corn, sweet corn or white beans after this application. If application is made after September 1st, or if soil moisture levels are extremely low after application, crop injury may occur in the spring following the application.

Field Bindweed Control:

Rate: Credit Xtreme Herbicide 4.67 – 8 L/ha

Water Volume: 100-300 L/ha

Field Bindweed Growth Stage: at least full bloom

Notes: Allow 7 or more days after treatment before tillage.

Common Milkweed Control:

Pre-Harvest Treatment

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Common Milkweed Growth Stage: bud to full bloom (preharvest)

Notes: Allow 7 or more days after treatment before tillage. Reduced control may occur after full bloom.

Long Term Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 8 L/ha

Water Volume: 100-300 L/ha

Common Milkweed Growth Stage: bud to full bloom

Notes: Allow 7 or more days after treatment before tillage. Reduced control may occur after full bloom. Subsequent applications may be required, as not all plants may be in the correct stage.

Toadflax Control:

In-season / Pre-Harvest Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Toadflax Growth Stage: bud to full bloom (preharvest); vegetative state

Notes: Toadflax can be treated after a mild frost provided it is actively growing and still green at the time of application. Do not apply after the first damaging frost. Allow 7 or more days after treatment before tillage.

To ensure the proper timing of application, the following steps must be followed:

1. Conduct summerfallow tillage as usual and perform the last tillage operation between July 10th to July 21st.
2. Allow toadflax to regrow for a minimum of 4 to 5 weeks until they are minimum of 15 centimetres tall and at a lush green vegetative stage.

Alfalfa Control:

Fall Treatment

Rate: Credit Xtreme Herbicide 2.5 - 3.33 L/ha

Water Volume: 50-300 L/ha

Alfalfa Growth Stage: early bud to full bloom (fall applications only)

Notes: Allow at least 5 days after treatment before tillage. Use higher rates with high alfalfa populations or heavy grass infestations.

Difficult control situations: Minimum tillage systems with high alfalfa populations or spring applications.

2023-4350
2023-09-15

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 - 3.33 L/ha + 1.2-2.4 L/ha of 2,4-D (500 g/L formulation of either amine or ester)

Water Volume: 100-200 L/ha

Application Stage: established alfalfa stands (fall control)

Notes: Adjust 2,4-D product rates for other formulations. Use the higher Credit Xtreme Herbicide rates when perennial grasses are prevalent.

Spring Treatment

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 – 3.33 L/ha + 1.2 L/ha of 2,4-D (500 g/L formulation of either amine or ester)

Water Volume: 100-200 L/ha

Application Stage: established alfalfa stands (spring control)

Notes: Adjust 2,4-D product rates for other formulations. Only cereal crop, not under-seeded to legumes, may be planted following spring applications of this tankmix and a 14-day interval between application and seeding is required. Use the higher Credit Xtreme Herbicide rates when perennial grasses are present.

Dandelion Control:

Early Spring Treatment; In-season Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Dandelion Growth Stage: less than 15cm rosette

Notes: Allow at least 3 days after treatment before tillage.

Spring Treatment; Long Term Control

Rate: Credit Xtreme Herbicide 2.5 – 3.33 L/ha

Water Volume: 50-300 L/ha

Dandelion Growth Stage: greater than 15cm rosette

Notes: Allow at least 3 days after treatment before tillage. Use the higher rate when infestations are heavy.

Late summer/fall Treatment; Pre-Harvest Treatment

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Dandelion Growth Stage: rosette to full bloom (preharvest)

Notes: Allow at least 7 days after treatment before tillage.

Applications should be made up to and including bloom for best results. Follow-up control measures should be used to manage new dandelions germinating from seed to maintain control throughout the season.

Foxtail Barley Control:

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 – 3.33 L/ha

Water Volume: 50-100 L/ha

Foxtail Barley Growth Stage: seedling - heading

Notes: Allow a minimum of 1 day after treatment before tillage. Use higher rate for heavy infestations or if plants are more established or stressed.

Other Perennials Control:

Grass Species Include: Bluegrass (Canada, Kentucky), Smooth Bromegrass, Cattail, Wire-stemmed Muhly, Yellow nutsedge

2023-4350
2023-09-15

Broadleaf Species Include: Cottontop, Curled Dock, Hemp Dogbane, Hoary Cress, Japanese Knotweed, Poison Ivy, Purple Loosestrife, Perennial Sowthistle, Absinth Wormwood

Rate: Credit Xtreme Herbicide 4.67 – 8 L/ha

Water Volume: 100-300 L/ha

Growth Stage: early heading or early bud stage

Notes: Allow a minimum of 7 days after treatment before tillage.

Perennial Weed Control General Notes:

- For spot treatment, mix 80 mL of product in 5L clean water per 100 m². (1.67 – 8 L/ha is approximately equivalent to 17 - 80 mL/100 m², respectively).
- **Rhizome Dormancy:** Reduced control may result if rhizomes have become dormant. Dormancy may occur if soil fertility is low and/or the land has not been tilled for several years.
- **Mowing Effects:** Mowing prior to application will reduce effectiveness unless weeds are allowed to regrow to the proper stage before application.
- **Regrowth from Germinating Seeds:** This product only controls emerged plants. Repeat treatments or other weed control measures may be required to control weeds regenerating from seeds or other underground parts.
- **Nozzle Type:** For best results with conventional boom equipment apply this product with 50 to 300 litres per hectare of clean water using flat fan nozzles and no more pressure than 275 kPa.
- **Rainfall Effects:** Heavy rainfall immediately after application may wash the chemical off the foliage and a repeat treatment may be required. Do not apply if rainfall is forecast for the time of application.
- **Frost Effects:** Heavy frosts prior to application may reduce control. Do not apply after the first damaging frost in the fall.

Part 4: In-Crop Treatments

ALWAYS READ PRECAUTIONARY STATEMENTS, GENERAL INFORMATION and MIXING and APPLICATION SECTIONS PRIOR TO SPECIFIC APPLICATION INFORMATION IN ANY LABEL SECTION.

This product can be applied as a broadcast spray or spot treatment prior to planting all crops, post harvest to annual crops, preharvest in wheat, barley, oats, canola (rapeseed), flax (including low linolenic acid varieties), lentils, peas, soybeans, dry beans and forages. It may also be applied as a broadcast spray in glyphosate tolerant corn or soybean. It may also be applied as a directed spray in orchards, vineyards, blueberries and strawberry, and using selective equipment in soy and dry beans, orchards, vineyards, cranberries and strawberry (refer to specific sections below for more information).

For specific instructions on weed control in the following cropping situations, always refer to the Annual and Perennial Weed Control sections for more information.

PRIOR TO PLANTING AND EMERGENCE OF ALL CROPS

This product may be applied prior to planting all crops for control of emerged weeds listed on this label. Ensure weeds are at the desired stage at the time of application. This product does not provide pre-emergent weed control and newly germinating weeds may be a problem in the crop. **APPLY BEFORE SEEDING OR TRANSPLANTING.**

This product may be applied prior to seeding or after seeding, but before crop emergence for control

of emerged weeds in minimum and zero tillage cropping systems for all field crops. Applications made too far in advance of seeding may allow weeds to emerge between application and crop emergence, as this product does not provide residual weed control.

WEED CONTROL IN GLYPHOSATE TOLERANT CANOLA (i.e. varieties with genetic resistance to glyphosate)

NOTE: ALWAYS USE PEDIGREED (CERTIFIED) CANOLA SEED DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT. CANOLA WHICH IS NOT DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT WILL BE DAMAGED OR DESTROYED BY THIS TREATMENT.

DO NOT apply using aerial application equipment

Some short term visual yellowing may occur when Credit Xtreme Herbicide is applied at the late application (4 to 6 leaf) stage of the crop. This effect is temporary and will not influence crop growth, maturity or yield.

Weeds will be more easily controlled and early crop competition avoided with applications made when the weeds are small. Control of weeds greater than 25 cm in height will be inconsistent, although some weeds may be controlled.

Product Rate (L/ha)	Weeds Controlled	Crop Growth Stage	Comments (water volume of 50-100 L/ha)
0.55-1.27 (do not use more than 1.67 L/ha per season for post-emergent use)	wild oats green foxtail volunteer wheat volunteer barley barnyard grass stinkweed redroot pigweed wild mustard Russian thistle common lamb's quarters hempnettle volunteer canola (non-glyphosate tolerant) lady's-thumb kochia chickweed corn spurry wild tomato cleavers* wild buckwheat* shepherd's-purse* cow cockle* night flowering catchfly* smartweed* stork's bill* flixweed*	Up to and including the 6 leaf stage	*a single application rate of 0.83 L/ha is required ** Sequential applications of 0.83 L/ha are required. ***Sequential applications of 0.83 L/ha or a single application of 1.25 L/ha is required. The second application must be made no later than 6 th leaf stage of the canola.

	narrowleaf hawksbeard* round leaved mallow** Suppression: Perennial sowthistle* Canada Thistle* Dandelion* Season long control: Quackgrass* Foxtail barley** Perennial sowthistle*** Canada Thistle***		
--	--	--	--

Tank Mixtures

Credit Xtreme Herbicide + Lontrel 360 Herbicide

Rates: Credit Xtreme Herbicide 0.83 L/ha + Lontrel **360 Herbicide** 0.28 L/ha

Water Volume: 100 L/ha

Crop Stage: 2-6 leaf stage

Weeds Controlled: All weeds indicated in the weeds controlled table above, plus:

Season long top growth control of Canada thistle and control of wild buckwheat

Refer to the Lontrel **360 Herbicide** label for further safety precautions and handling instructions.

WEED CONTROL IN SECOND GENERATION GLYPHOSATE TOLERANT CANOLA ONLY (including but not limited to OPTIMUM GLY™ CANOLA VARIETY)

WARNING: APPLY CREDIT XTREME HERBICIDE AT THE RATES OUTLINED IN THE TABLE BELOW ON SECOND GENERATION GLYPHOSATE TOLERANT CANOLA (including but not limited to OPTIMUM GLY CANOLA VARIETY) ONLY. DO NOT APPLY THE CREDIT XTREME HERBICIDE (TIMING AND RATES) ON FIRST GENERATION GLYPHOSATE TOLERANT CANOLA AS CROP INJURY WILL OCCUR.

NOTE: ALWAYS USE PEDIGREED(i.e., CERTIFIED) CANOLA SEED DESIGNATED AS SECOND GENERATION GLYPHOSATE TOLERANT CANOLA/ OPTIMUM GLY CANOLA VARIETY. CANOLA WHICH IS NOT DESIGNATED AS SECOND GENERATION GLYPHOSATE TOLERANT WILL BE DAMAGED OR DESTROYED BY THIS TREATMENT.

DO NOT apply using aerial application equipment.

Some short-term visual yellowing may occur when Credit Xtreme Herbicide is applied at the late application (4 to 6 leaf) stage of the crop. This effect is temporary and will not influence crop growth, maturity or yield.

Weeds will be more easily controlled and early crop competition avoided with applications made when the weeds are small. Control of weeds greater than 25 cm in height will be inconsistent, although some weeds may be controlled.

Product Rate (L/ha)	Weeds Controlled	Growth Stage Of Crop	Comments (Apply in 50-100L/ha water)
---------------------	------------------	----------------------	--------------------------------------

<p>0.53-1.24 Single application</p>	<p><u>Annual Grasses:</u> wild oats, green foxtail, volunteer barley, volunteer wheat, barnyard grass.</p> <p><u>Annual Broadleaves:</u> Stinkweed, redroot pigweed, wild mustard, Russian thistle, lamb's quarters, non-glyphosate tolerant canola (rapeseed), hempnettle, lady's thumb, kochia, chickweed, corn spurry, wild tomato, cleavers, wild buckwheat, shepherd's-purse, cow cockle, night-flowering catchfly, smartweed, stork's-bill, flixweed, narrow-leaved hawk's beard.</p> <p><u>Perennials: (Suppression)**</u> Canada thistle, perennial sow thistle and dandelion.</p> <p><u>Perennials: (Season long control)</u> Quackgrass **</p>	<p>Emergence to first flower*</p>	<p>For control of shepherd's purse, cow cockle, and night-flowering catchfly at the 1-3 leaf stage of the crop or for control of smartweed at the 4-6 leaf stage, Credit Xtreme Herbicide at an application rate of 0.53L/ha can be used.</p> <p>Repeat applications may be required if a second flush of weeds germinates prior to canopy closure.</p> <p>** A single application at the 0.84 L/ha rate is required.</p>
<p>1.24 Single application</p>	<p><u>All the above weeds plus:</u></p> <p><u>Perennials: (Season long control)</u></p> <p>Canada thistle foxtail barley perennial sow thistle</p>		
<p>0.84 Sequential applications</p>	<p><u>All the above weeds plus:</u> Annual Broadleaves Round-leaved mallow</p> <p><u>Perennials(season-long control)</u> Foxtail barley, Canada thistle, and perennial sow thistle</p>	<p>Emergence to first flower*</p>	<p>A sequential application can be made with 2 weeks interval from the time of first application.</p> <p>For sequential applications, ensure the crop has not advanced beyond the recommended growth stage.</p> <p>Maximum 3.33L/ha is allowed for total post-emergent application timings</p>
<p>1.67</p>	<p><u>All the above weeds plus:</u></p>	<p>Emergence to first</p>	<p>Foxtail barley must be</p>

<p>Single application</p>	<p>Foxtail barley, smooth pigweed, common ragweed, cocklebur, eastern black nightshade, Pennsylvania smartweed, foxtail (yellow and giant), fall panicum, wild proso millet, crabgrass (smooth and large), velvet leaf, biennial wormwood[#], wire-stemmed muhly, volunteer adzuki beans^{##}.</p> <p>Suppression only: Common milkweed Yellow nutsedge</p>	<p>flower*</p>	<p>small, actively growing and at low populations.</p> <p>[#] Biennial wormwood should be at 2-8 leaf stage and actively growing.</p> <p>^{##} Apply 1.67L/ha rate for control of volunteer adzuki beans (unifoliolate to 4th trifoliolate leaf stage). A second application of 1.67L/ha rate may be used for late flushes emerging after the initial treatment. Adzuki beans should be at unifoliolate to fourth trifoliolate leaf stage and actively growing.</p>
<p>1.67 Sequential application</p>	<p><u>All the above weeds plus:</u> Perennials (season-long control) Dandelion Common Milkweed Field Bindweed Yellow nutsedge Horsenettle Tall waterhemp Bur cucumber</p>	<p>Emergence to first flower*</p>	<p>A sequential application can be made with 2 weeks interval from the time of first application.</p> <p>For sequential applications, ensure the crop has not advanced beyond the recommended growth stage.</p> <p>A second application of 1.67L/h may be used for late weed flushes emerging after the initial treatment.</p> <p>Common milkweed should be 15-60 cm in height and actively growing.</p> <p>Yellow nutsedge should be 5-15 cm in height and actively growing.</p> <p>Dandelion must be less than 15 cm in height.</p> <p>Maximum 3.33L/ha is allowed for total post-emergent application</p>

			timings
3.33 Single application	All the above weeds	Emergence to 6 leaf	One application at this rate allowed in crop per season.

*First flower is when 50% of the plants in the field have no more than one flower.
Ensure the crop has not advanced beyond the recommended growth stage for all applications.
Repeat applications may be required if a second flush of weeds germinates prior to canopy closure.
Maximum 3.33 L/ha is allowed for total post-emergent application timings.

WEED CONTROL IN GLYPHOSATE TOLERANT SOYBEAN (i.e. varieties with genetic resistance to glyphosate)

NOTE: ALWAYS USE PEDIGREED (CERTIFIED) SOYBEAN SEED DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT. SOYBEANS WHICH ARE NOT DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT WILL BE DAMAGED OR DESTROYED BY THIS TREATMENT.

DO NOT apply using aerial application equipment

Weeds will be more easily controlled and early crop competition avoided with applications made when the weeds are small. Control of weeds greater than 25 cm in height will be inconsistent, although some weeds may be controlled.

Product Rate (L/ha)	Weeds Controlled	Crop Growth Stage	Comments (water volume of 100-200 L/ha)
1.67	Velvetleaf common ragweed common lamb's quarters redroot pigweed smooth pigweed cocklebur green smartweed lady's-thumb Pennsylvania smartweed Eastern black nightshade wild mustard wild buckwheat foxtail (green, yellow, giant) barnyard grass crabgrass (smooth, large) quackgrass milkweed* yellow nutsedge* fall panicum wild proso millet Perennial sowthistle* Canada Thistle* Wire-stemmed muhly*	First trifoliolate leaf stage through flowering	*suppression only with one application. Will be controlled with a sequential application. A second 1.67 L/ha application may be used for late weed flushes emerging after the initial treatment. For best results on perennial weeds the second application should be at least 2 weeks after the first. This second application must be made no later than the flowering stage of the soybean. Perennial sowthistle and Canada thistle should be

			<p>from the rosette stage to 50 cm in height and actively growing.</p> <p>Wire-stemmed muhly should be 10-20 cm in height and actively growing.</p> <p>Milkweed should be 15-60 cm in height and actively growing.</p> <p>Yellow nutsedge should be 5-15 cm in height and actively growing.</p>
3.33	All weeds listed above plus: field bindweed	First trifoliolate leaf stage through flowering	<p>Only one application per season at 3.33 L/ha.</p> <p>Will also be controlled by sequential applications of 1.65 L/ha. Applications should be at least 2 weeks apart for optimum control.</p> <p>This 2nd application must be made no later than the flowering stage of the soybean.</p>

Tank Mixtures

Credit Xtreme Herbicide + Pursuit Herbicide or Pursuit 240

Rates: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha + Pursuit Herbicide at 0.16–0.21 L/ha (use the higher rate for heavier infestations)

Water Volume: 100-200 L/ha

Crop Stage: up to and including the 3rd trifoliolate leaf stage

Weeds Controlled: All weeds listed in the weeds controlled table above, plus:

Added residual control of Eastern black nightshade, lamb's quarters, redroot pigweed, velvetleaf, fall panicum and wild proso millet

Mixing: Add and mix the Pursuit and then add Credit Xtreme Herbicide

Note: Recommended for soybean systems with row spacing of 50 centimetres (20 inches) or more, where a single application timing is desired. Do not harvest soybeans for 100 days after applying this tank mixture. Do not apply more than one application of this tank mixture per growing season.

Refer to the Pursuit Herbicide label for further safety precautions and handling instructions.

Credit Xtreme Herbicide + Assure II Herbicide

Rates: Credit Xtreme Herbicide 1.67 - 3.33 L/ha + Assure II 0.25-0.38 L/ha

2023-4350
2023-09-15

Water Volume: 100-300 L/ha

Crop Stage: 1st trifoliolate leaf stage to flowering

Weeds Controlled: All weeds listed in the weeds controlled table above, plus:

Volunteer glyphosate tolerant corn

Weed Stage: 2-6 leaf stage of corn

Mixing: Add and mix the Assure II and then add Credit Xtreme Herbicide

Note: Do not harvest soybeans for 80 days after applying this tankmixture.

Refer to the Assure II herbicide label for further safety precautions and handling instructions.

WEED CONTROL IN GLYPHOSATE TOLERANT CORN (i.e., varieties with genetic resistance to glyphosate)

NOTE: ALWAYS USE PEDIGREED (CERTIFIED) CORN SEED DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT. CORN WHICH IS NOT DESIGNATED AS GLYPHOSATE TOLERANT WILL BE DAMAGED OR DESTROYED BY THIS TREATMENT.

DO NOT apply using aerial application equipment

Product Rate (L/ha)	Weeds Controlled	Crop Growth Stage	Comments (water volume of 100-200 L/ha)
1.67	Velvetleaf common ragweed common lamb's quarters redroot pigweed smooth pigweed cocklebur green smartweed lady's-thumb Pennsylvania smartweed Eastern black nightshade wild mustard wild buckwheat foxtail (green, yellow, giant) barnyard grass crabgrass (smooth, large) quackgrass fall panicum wild proso millet wild oats volunteer cereals (wheat, barley) stinkweed Russian thistle Hempnettle Kochia Chickweed	Up to and including 8 leaf stage	*Suppression only with one application. Will be controlled with a sequential application. A second 1.67 L/ha application may be used for late weed flushes emerging after the initial treatment. For best results on perennial weeds the second application should be at least 2 weeks after the first. This second application must be made no later than the 8 leaf stage of the corn. Perennial sowthistle and Canada thistle should be from the rosette stage to 50 cm in height and actively growing.

	Corn spurry Wild tomato Cleavers Shepherd's-purse Cow cockle Night-flowering catchfly Stork's-bill Flixweed Narrowleaf hawksbeard Perennial sowthistle* Canada Thistle* Wire-stemmed muhly* milkweed* yellow nutsedge* round-leaved mallow* field bindweed*		Wire-stemmed muhly should be 10-20 cm in height and actively growing. Milkweed should be 15-60 cm in height and actively growing. Yellow nutsedge should be 5-15 cm in height and actively growing.
--	--	--	---

Tank Mixtures

Credit Xtreme Herbicide + atrazine

Rates: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha + atrazine 0.75-1.0 kg ai/ha*

Crop Stage: up to and including the 5th leaf stage

Weeds Controlled: All weeds listed in the weeds controlled table above, plus:

Residual control of lamb's quarters, redroot pigweed, common ragweed

Note: Only use when a single application timing is desired. Use the higher atrazine rate for heavier weed infestations.

*0.75-1.0 kg ai atrazine/ha is equivalent to 1.56-2.08 L/ha Aatrex Liquid 480 Herbicide

Credit Xtreme Herbicide + Marksman Herbicide

Rates: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha + Marksman 2.5-3.7 L/ha

Crop Stage: up to and including the 5th leaf stage

Weeds Controlled: All weeds listed in the weeds controlled table above, plus:

Residual control of lamb's quarters, redroot pigweed, common ragweed, velvetleaf

Note: Only use when a single application timing is desired. Use the higher Marksman rate for heavier weed infestations.

PRE-HARVEST APPLICATION

Rate: Credit Xtreme Herbicide 1.67 L/ha (1.67 - 3.33 L/ha for forages)

Water Volume: 50-100 L/ha

Weeds controlled: quackgrass, Canada thistle, common milkweed, toadflax, dandelion and perennial sowthistle.

Weed Staging: quackgrass (4-5 green leaves and actively growing); Canada thistle and perennial sow thistle (at or beyond the bud stage and actively growing); Common milkweed (bud-bloom stage and actively growing)

Crops and Staging (Do not apply to crops grown for seed production):

Crop(S)	Percent Grain Moisture	Visual Symptoms
Wheat/Barley/Oats	Less than 30	Hard dough stage; a thumbnail impression remains on seed.
Canola	Less than 30	Pods are green to yellow; most seeds are yellow to brown.
Flax (Including Low Linolenic Acid Varieties)	Less than 30	Majority (75%-80%) of bolls are brown.
Peas	Less than 30	Majority (75%-80%) of pods are brown.
Lentils	Less than 30	Lowermost pods (bottom 15%) are brown and seeds rattle.
Dry Beans	Less than 30	Stems are green to brown in colour; pods are mature (yellow to brown in colour); 80%-90% leaf drop (original leaves).
Soybeans	Less than 30	Stems are green to brown in colour; pod tissue is dry and brown in appearance; 80%-90% leaf drop.
Forages	Not applicable (3-7 days prior to last cut before renovation)	Normal stage for forage harvesting.

Harvest Management Benefits: This treatment may also dry down crop and weed vegetative growth. Extremely cool, wet and/or cloudy weather conditions between the time of application and the anticipated harvest date may slow down activity of this product, thereby delaying crop drydown and harvest date.

Note: DO NOT apply using aerial application equipment; Earlier application may reduce crop yield and/or quality, and may lead to excess glyphosate residues in the crop.

POST HARVEST APPLICATION

This product may be applied in the fall as a postharvest stubble treatment for control of perennial weeds such as quackgrass and Canada thistle. Allow weeds to regrow to the desired stage (20-25 cm tall for quackgrass and Canada thistle) before application and ensure they have a high proportion of green coloration. Straw should be removed or evenly spread to allow for proper regrowth and spray coverage. Heavy frosts prior to application may decrease control.

IN CROP SPOT TREATMENT

This product can be applied as an in-crop spot treatment in barley, corn, oats, soybeans, wheat, strawberry, blueberry, forage grasses and legumes including seed production. Applications should be made using the same rates and at the same growth stages as listed in the weed control tables above or use a 0.67 % solution for annual weeds and quackgrass and a 1.34 % solution for other

perennial weeds (a 0.67 % solution equals 0.67 litre Credit Xtreme Herbicide in 100 litres of spray solution). A 0.67 or 1.34 % solution should be applied to wet, but not run-off. Applications can be made using a boom sprayer, hose and handgun, or hand sprayer in accordance with instructions in the "**Application Equipment**" section.

Spot treatments can be made up to heading of small grains, initial pod set on soy and dry beans, silking of corn and emergence of seed heads. The crop in the treated area will be killed. Take care to avoid drift for the same reason. **DO NOT APPLY IF CROP GROWTH HAS ADVANCED BEYOND SEED SET. ALLOW 3 TO 5 DAYS FOR CREDIT XTREME HERBICIDE TO TRANSLOCATE INTO ALL PLANT PARTS BEFORE GRAZING OR HARVESTING TREATED AREAS**

PASTURE RENOVATION

Use this product to control or suppress existing vegetation for zero-tillage seeding of legumes into established sod for pasture renovation. Delay spraying until weed growth is at least 20 cm in height and a maximum number of seedlings or shoots have emerged. Application can be made immediately before, during or after seeding, but before crop emergence.

SHELTERBELTS AND NURSERY STOCK (WOODY ORNAMENTALS)

This product may be used to control listed annual or perennial weeds, prior to planting or as a post directed spray in established nurseries or shelterbelts of the following species:

Deciduous

**Ash
Caragana.
Cherry
Elm
Lilac
Maple
Mountain Ash
Poplar
Russian Olive
Willow**

Coniferous

**Fir
Juniper
Pine
Spruce
Yew**

NOTE: This product is not recommended for use as an over-the-top broadcast spray in forest tree nurseries or in Christmas tree plantations. Application in such sites should be limited to directed sprays. DO NOT treat Christmas tree plantations in the year of anticipated harvest.

TREE, VINE, BERRY AND OTHER CROPS

This product is recommended for annual and perennial weed control in various crops listed below, or for site preparation prior to transplanting tree and vine crops. Applications may be made with boom equipment, shielded sprayers, hand-held and high volume orchards guns, or with wiper applicator equipment (orchards, vineyards, cranberry and strawberry only). Repeat treatments may be necessary to control weeds originating from underground parts of untreated weeds or from seeds. This product does not provide residual or pre-emergent weed control. For subsequent weed control follow a program using residual herbicides or use repeated applications of this product. Do not apply more than 23 litres of this product per hectare per year.

Extreme care must be exercised to avoid contact of herbicide solution, spray, drift, or mist with foliage or green bark of trunk, branches, suckers, fruit, canes of blueberry bushes, or other parts of trees or vines. Contact of this product with other than matured brown bark can result in serious crop damage.

Specific Crop Information: (Weeds controlled can be found in the annual and perennial weed sections, unless otherwise stated)

Crop: Apples, Apricot, Cherry (sweet/sour), Peaches, Pears, Plums

Rate: 1.5-8 L/ha

Pre-Harvest interval: 30 days

Maximum Applications/Year: 3

Crop: Grapes

Rate: 1.5 - 8 L/ha

Pre-Harvest interval: 14 days

Maximum Applications/Year: 3

Note: Remove all sucker growth from the spray zone before spraying, except for the Concord variety of grape. Suckering should be conducted within 2 weeks prior to application. Do not apply to vines which have been established less than 3 years.

Crop: Apples, Grapes

Rate: 1.5 - 8 L/ha + 2.0-4.5 kg ai/ha simazine*

Maximum Applications/Year: 1

Note: Will provide season-long pre-emergent weed control. Do not apply to coarse, sandy or gravelly soil. DO NOT apply to orchards or vineyards that have been established less than 1 or 3 years, respectively.

* Simazine rate is equivalent to 2.25-5.0 kg/ha Princep® Nine-T®.

Crop: Cultivated Highbush Blueberry

Rate: 1.87 - 3.75 L/ha

Pre-Harvest interval: 30 days

Maximum Applications/Year: 1

Note: Use as a directed spray with no more than 275 kPa pressure.

Crop: Lowbush Blueberry

Rate: 0.67 – 1.34% solution (see spot application section)

Pre-Harvest interval: apply in non-bearing year only

Maximum Applications/Year: 1

Note: Use as a directed spray in mid-summer of the non-bearing year.

Crop: Cranberry

Rate: 13.4% solution (0.62 L of Credit Xtreme Herbicide + 4 L water)

Pre-Harvest interval: 30 days

Maximum Applications/Year: 1

Note: Apply using wick or wiper applicators

Crop: Strawberry

Rate: 0.67-1.34% solution (spot application); 22% solution (wiper application)

Pre-Harvest interval: 30 days

2023-4350
2023-09-15

Maximum Applications/Year: 1

Note: Apply when weeds are at a susceptible growth stage. See Spot Treatment and Selective Equipment section for application instructions.

Crop: Sugarbeets

Rate: 0.67 - 1.34% solution (spot application)

Pre-Harvest interval: Treated crop MUST NOT be harvested

Maximum Applications/Year: 1

Weeds controlled: Dodder species

Note: Apply when dodder is vigorously growing but before flowering

Crop: Asparagus

Rate: 0.83 - 1.67 L/ha

Pre-Harvest interval: 7 days

Maximum Applications/Year: 1

Weeds controlled: Fall seeded ryegrass

Note: Apply in spring before emergence of crop shoots.

Crop: Established plantations of Filberts, Hazelnuts

Rate: 1.5 - 2.33 L/ha

Pre-Harvest interval: 14 days

Note: Use as a directed spray with no more than 275 kPa pressure.

Crop: Walnut, Chestnut, Japanese heartnut

Rate: 1.5 - 8 L/ha

Maximum Applications/Year: 2

Note: Apply late spring and fall, post-harvest but prior to a killing frost. Apply in 200-300 L water as a directed spray, using no more than 275 kPa pressure. Apply alternatively as a 1.34% wiper solution (see "Selective Equipment" section).

Crop: North American Ginseng

NOTE TO USER: READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR SPECIAL USE APPLICATIONS: (NORTH AMERICAN GINSENG)

The DIRECTIONS FOR USE for the uses described in this section of the label were developed by persons other than Nufarm Agriculture Inc. under the User Requested Minor Use Label Expansion program. For these uses, Nufarm Agriculture Inc. has not fully assessed performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) under all environmental conditions or for all crop varieties when used in accordance with the label. The user should test the product on a small area first, under local conditions and using standard practices, to confirm the product is suitable for widespread application

DIRECTIONS FOR USE

ALWAYS REFER TO THE PRODUCT LABEL FOR FURTHER INFORMATION ON WEEDS CONTROLLED, APPLICATION DIRECTIONS, AND USE PRECAUTIONS.

NORTH AMERICAN GINSENG

New Gardens (British Columbia only): Apply this product in the fall after seeding but before freeze-up in new gardens only to control volunteer cereals. Apply when weeds are at the growth stages listed on the product label. Use a single application of 1.67 L/ha in 50 to 100 litres water per hectare. **DO NOT USE A FALL APPLICATION IN ESTABLISHED/EXISTING GARDENS.**

Existing/Established Gardens: Apply this product in the spring before the crop has emerged above the soil. Apply when weeds are at the growth stages described in the product label. A maximum of two 1.67 L/ha applications in 50 to 100 L water/ha may be made in a season. **DO NOT USE A FALL APPLICATION IN ESTABLISHED/EXISTING GARDENS.**

Part 5: Non-Cropland Treatments

INDUSTRIAL, RIGHT-OF-WAY, RECREATIONAL, AND PUBLIC AREAS

This product can be used to control annual and perennial weeds and woody brush and trees listed on this label in non-crop areas such as railroad, pipeline, highway, power and telephone right-of-way; petroleum tank farms and pumping installations; roadsides; storage areas; lumberyards; fence rows; industrial plant sites; parking areas; school yards, parks, golf courses, other public areas; airports and similar industrial or non-crop areas.

NOTE: For all industrial, right-of-way, recreational and public areas, repeat treatments may be necessary to control regeneration or new growth.

When applied as recommended under the conditions described, this product will control weeds in non-cropland areas as listed. For more information on rates, water volumes and application, refer to the "Annual and Perennial Weed Control" sections of this booklet. Aerial application may be used for brush and tree control in Industrial rights-of-way only. See aerial application.

Annual grasses and broadleaves

Rate: 1.5 – 2.33 L/ha (0.67% solution for hand held application)

Water Volume: 50 – 100 L/ha

Note: Actively growing weeds

Perennial Weeds

Purple Loosestrife Control

Rate: 4 L/ha (0.67-1.34% solution for hand held application or 22% solution for wiper application)

Water Volume: 300-600 L/ha; add 0.5% v/v of a recommended surfactant.

Weed Stage: at or beyond the bloom stage and actively growing

Note: **DO NOT TREAT PLANTS OVER OPEN WATER.** Where feasible, remove the flower heads before treatment to ensure prevention of seed set. For large (>1.6 ha) monocultures of loosestrife, work from the periphery inward in successive years to allow competing vegetation to invade the treated area. A long-term control strategy should include measures to control both established plants and seedlings. Sprayed areas should be monitored to determine the appropriate follow-up management. Early detection and treatment of second and third generation seedlings is important to prevent re-infestation of purple loosestrife. Desirable native plant communities will then have a chance to become re-established.

Brush and Tree Control

Birch, Poplar, Cherry, Western Snowberry and Willow Control

Rate: 2 – 4 L/ha (0.67-1.34% solution for hand held application)

Water Volume: 100-300 L/ha

Note: Summer through early fall

Maple, Raspberry/Salmonberry, Alder Control

2023-4350
2023-09-15

Rate: 4 L/ha (1.34% solution for hand held application)

Water Volume: 100-300 L/ha

Note: Late summer through fall. Fall is optimum.

Turf Renovation

Rate: 1.67 – 8 L/ha (0.67-1.34% solution for hand held application)

Water Volume: 100-300 L/ha

Note: Use higher end of the rate range for perennials. Do not disturb soil or underground plant parts before treatment. Where existing vegetation is growing under mowed turfgrass management, apply this product after omitting at least one regular mowing to allow sufficient growth for good interception of the spray and proper translocation into underground plant parts. Tillage or renovation techniques such as vertical mowing, coring or slicing should be delayed for 7 days after application to allow proper translocation into underground plant parts. For maximum control of existing vegetation, delay establishment to determine if regrowth from escaped underground plant parts occurs. When repeat treatments are necessary, sufficient regrowth must be attained prior to application. Desirable turfgrasses may be established following the above procedures.

Roadside Vegetation Control (1-2 meters wide along shoulders)

Rate: 0.5 – 0.67 L/ha + 600 – 1200 g ai/ha dicamba

0.5 – 0.67 L/ha + 144 g ai/ha dicamba + 1.2 L/ha 2,4-D Amine 500

Water Volume: 25-150 L/ha

Weeds Controlled: Annual Weeds (refer to Annual weed Control table on this label and other labels for specific weeds)

Note: For other 2,4-D Amine formulations with a different guarantee, adjust the rate accordingly. DO NOT APPLY TO STANDING WATER.

Residual Annual and Perennial Weed Control

Rate: 1.67 – 8.0 L/ha + 2.0-4.5 kg ai/ha simazine

Water Volume: 200-400 L/ha

Note: Do not apply to coarse, sandy or gravelly soil. One application per year. The simazine component of this tank mixture will provide season long control of most germinating broadleaf weeds and grasses. It may also provide post-emergent activity on certain annual weeds.

2023-4350
2023-09-15

(Sleeve)

GROUPE	9	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Nufarm

Herbicide Credit® Xtreme

SOLUTION

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA SUPPRESSION NON SÉLECTIVE
DES MAUVAISES HERBES

NO. D'HOMOLOGATION 29888
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine et sel de potassium ... 540 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

(1 Litre – En Vrac)

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Credit® est une marque déposée de Nufarm Limited.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau. Pour de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit, et durant les opérations de nettoyage et de réparation de l'équipement.

Traitement agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Traitement non agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.

Si l'on doit absolument s'y rendre, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

• **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

• Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

• Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

• Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser dans les endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau à usage domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE)**. Ce produit ou les solutions à pulvériser de ce produit mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage,

pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture inc., 1-800- 868-5444.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

2023-4350
2023-09-15

(Booklet)

GROUPE	9	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Nufarm

Herbicide Credit® Xtreme

SOLUTION

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

HERBICIDE SOLUBLE DANS L'EAU POUR LA SUPPRESSION NON SÉLECTIVE
DES MAUVAISES HERBES

NO. D'HOMOLOGATION 29888
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine et sel de
potassium ... 540 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'EMPLOI

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

Credit® est une marque déposée de Nufarm Limited.

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1: Informations Sur Les Précautions Et La Manipulation

.....	8
Description du produit	8
Mise en garde.....	8
Mises en garde environnementales	9
Dangers physiques ou chimiques.....	9
Premier soins.....	9
Renseignements toxicologiques.....	9
Numéros de telephone en cas d'urgence.....	10
Entreposage.....	10
Élimination.....	10
Avis à l'utilisateur.....	10

Partie 2: Renseignements Généraux Sur Le Mode D'emploi

.....	11
Recommandations sur la gestion de la résistance.....	11
Renseignements généraux.....	12
Mélange et application.....	13
Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application...	14
Renseignements sur l'application-Terres non agricoles.....	14
Équipement de pulvérisation	17

Partie 3: Mauvaises Herbes Supprimées.....19

Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide Credit Xtreme.....	19
Suppression des mauvaises herbes vivaces.....	24

Partie 4: Traitements Sur Les Cultures28

Avant le semis et l'émergence de toutes les cu.....	29
• Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de canola tolérantes au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec une résistance génétique au glyphosate)..	29
• Suppression des mauvaises herbes dans le canola de deuxième génération tolérantes au glyphosate (y compris, mais sans s'y limiter, les variétés Optimum GLY ^{MC} canola).....	31
• Suppression des mauvaises herbes dans les variétés de soya tolérantes au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec la résistance génétique au glyphosate)...	34
• Suppression des mauvaises herbes dans le maïs tolérant au glyphosate (c.-à-d. les variétés avec une résistance génétique au glyphosate).....	37
Application en pré-récolte.....	38

2023-4350
2023-09-15

Application en post-récolte.....	39
Traitement localisé sur la culture.....	40
Rénovation des pâturages.....	40
Brise-vent et sujets de pépinière (espèces ligneuses ornementals).....	40
Arbres, vignes, arbustes fruitiers et autres cultures.....	41
Partie 5: Traitements Sur Terrains Non Agricoles.....	43
Aires industrielles, récréatives, publiques ou emprises.....	43
Mauvaises herbes vivaces.....	44
Suppression des broussailles et des arbres.....	44

2023-4350
2023-09-15

HERBICIDE CREDIT XTREME

Partie 1 : Informations Sur Les Précautions Et La Manipulation

DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES. Pour une suppression optimale, appliquer l'herbicide Credit® Xtreme sur des mauvaises herbes en croissance active, une bonne couverture des mauvaises herbes est importante.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT :

Les systèmes de culture en pré-semis de toutes les cultures; dans les systèmes à travail minimal du sol; postlevée dans le canola, le soya et le maïs tolérants au glyphosate, c.-à.d. les variétés avec le gène Roundup Ready®; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des pois, des lentilles, des haricots communs secs, du soja, des pois chiche, des lupin sec, féverole à petits grains sec, et des fourrages; dans la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble), châtaigniers, et Noyer de siebold; les vignobles, les plantations de canneberges, les bleuetières et les fraisières; les betteraves à sucre; les asperges, le ginseng d'Amérique; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT :

Les terrains industriels; les terrains récréatifs, les emprises, les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

MISE EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation aux yeux. Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau. Pour de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des lunettes ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement du produit, et durant les opérations de nettoyage et de la réparation de l'équipement.

Traitement agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Traitement non agricole : Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement ou avant que les bouillies ne soient sèches.

Si l'on doit absolument s'y rendre, porter une chemise à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Éviter d'appliquer directement à toute étendue d'eau. Ne pas utiliser dans les endroits où il y a risque élevé de contaminer l'eau à usage domestique ou la faune aquatique. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive ou le contact avec les autres végétaux non visés par le traitement car ils pourraient être endommagés ou détruits.

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions à pulvériser de ce produit devraient être mélangées, entreposées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À PULVÉRISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit ou les solutions à pulvériser de ce produit mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300. Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840. Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture inc., 1-800- 868-5444.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences et la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RETOURNABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Partie 2 : Renseignements Généraux Sur Le Mode D'emploi

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Credit Xtreme est un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Credit Xtreme et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Credit Xtreme ou les herbicides du même groupe 9 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

- Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.
- L'herbicide Credit Xtreme est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.
- Ce produit est très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres.
- À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours, mais sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours.
- Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.
- On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les rubriques suppression des mauvaises herbes annuelles et suppression des mauvaises herbes vivaces de ce livret, de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants qui ne sont pas encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisine de la maturité.
- Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

- Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles. Pour obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes, adopter un programme herbicide approuvé sur l'étiquette. Lire et suivre attentivement les précautions et tous les autres renseignements sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.
- Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.
- Un mélange en réservoir avec des additifs chimiques, des pesticides ou des engrais non énumérés sur cette étiquette, peut être physiquement incompatible, peut causer des effets inacceptables sur les cultures ou peut entraîner une suppression inacceptable des mauvaises herbes ou des organismes nuisibles. S'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour plus d'information.
- Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, la pulvérisation doit être complète et uniforme. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Délais de sécurité

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles.

MÉLANGE ET APPLICATION

MISE EN GARDE

- Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
- **ATTENTION : ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**
- **APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**
- Ne pas appliquer dans les serres. Les résultats risquent d'être réduits si on utilise une eau boueuse, par exemple de l'eau d'un étang ou d'un fossé sans revêtement.
- **ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT – LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES.** Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur. Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés.

- Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements en eau lors de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

REMARQUE : L'usage du produit autrement qu'en conformité avec ce livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

Application par pulvérisateur aérien : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Zones tampons :

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation **NE NÉCESSITE PAS** de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les

ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Pour le traitement présemis seulement : Seigle, canneberge, pâturage, jachère d'été, avelines ou noisettes. Ginseng – nouveau potager	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de Roundup Ready pour la production de graines	2	1	1
Avelines ou noisettes (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), maïs sucré (variétés tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise), millet perlé, asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur pneumatique (y compris par nébulisateur)			
Pâturage	1	20	30
Graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	25	35
Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation			
Zones non cultivées et usages industriels : zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	1	3*
Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)			
Zones non cultivées et usages industriels : zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques	3	20	30*

Zones non cultivées et méthode d'application aérienne				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises seulement	Voilure fixe	3	100	NR
	Voilure tournante	3	60	NR

* Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les utilisations sur les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics et les routes.

NR : Non Requis.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels :

- Verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire.
- Ajouter la quantité voulue d'herbicide. Consulter les sections « **Mauvaises herbes supprimées** », « **Traitements sur les cultures** » et « **Traitements sur terrains non cultivés** » du présent livret.
- Bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau.

Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de l'herbicide dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

PROCÉDÉ DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant les produits d'association du mélange en réservoir, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le réservoir :

1. Remplissez le réservoir de pulvérisation à 3/4 d'eau.
2. Commencez l'agitation et la maintenir tout le long des opérations de mélange et de pulvérisation.
3. Ajoutez la quantité exigée du produit d'association du mélange en réservoir.
4. Rincez le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
5. Si vous utilisez un système de chargement d'herbicide - assurez-vous que le réservoir

de chargement et les lignes à la pompe sont vides et rincés avec de l'eau avant d'ajouter le produit d'association de mélange de réservoir.

6. Ajoutez la quantité requise de l'herbicide Credit Xtreme

7. Rincez le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.

8. Si vous utilisez un système de chargement d'herbicide - assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes à la pompe sont rincés avec de l'eau et vides avant de commencer l'opération de pulvérisation. Toujours commencer et terminer le mélange et la pulvérisation avec un équipement propre.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique engendrant une réduction de l'efficacité ou dommages à la plante hôte. Puisque les effets des mélanges en cuve non étiquetés ne sont pas évalués, l'utilisateur devrait donc communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas identifié sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON AGRICOLES

Application Foliaire

- La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.
- Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait subir de graves dommages ou être détruite.
- Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvue que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de la suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Application Terrestre

- Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume.
- Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance.
- Utiliser la dose de 4 L/ha contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer (* répression seulement).
- La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement.
- Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite.

- Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

Application Aérienne : (Pour les emprises industrielles seulement)

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Mises en Garde Concernant L'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *Le Guide National D'apprentissage- Application De Pesticides Par Aéronef* (développé par le Comité Fédéral/Provincial/Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mise en Garde Concernant L'opérateur Antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués, à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent

être décontaminés régulièrement.

Mises en Garde Propres au Produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 - 100 litres par hectare.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.**

Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Applications Par Injection : Pour Tous Les Usages Sur Les Terres Non-Agricoles

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitres (non-dilué ou dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester. Voici une liste partielle des espèces supprimées :

**AULNE
BOULEAU
CÈDRE
CERISIER
DOUGLAS TAXIFOLIÉ**

**PRUCE
ÉRABLE*
PIN
PEUPLIER
SAULE**

* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable à larges feuilles. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression optimale de l'érable à larges feuilles.

Application aux Souches

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le

regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour un contrôle optimal, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Voir la liste partielle des espèces supprimées à la section « **applications par injection** » de la présente étiquette.

ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION

Pulvérisateurs à rampe

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans ce livret à l'aide de rampes ordinaires :

- Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Mauvaises herbes supprimées**" du présent livret pour les doses à utiliser contre les mauvaises herbes spécifiques.

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe :

- Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Mauvaises herbes supprimées**" du présent livret pour les doses à utiliser contre les mauvaises herbes spécifiques.

Équipement Manuel et Appareils à Grand Volume (pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Mauvaises herbes supprimées" de la présente étiquette, à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses :

- À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67% de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34% (1,34 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.
- Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'une lance, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

Équipement Sélectif

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **HUMECTEURS**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés.

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces de mauvaises herbes mentionnées qui poussent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) et fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les sites industriels, les plantations d'arbres et les sites non –cultivés indiqués sur cette étiquette.)

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur les mauvaises herbes. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir de meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact de l'humecteur soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent être nécessaires. Consulter les tableaux de la section "**Mauvaises herbes supprimées**" de cette étiquette pour connaître les stades de croissance spécifiques recommandés pour chacune des mauvaises herbes visées.

REMARQUES

- Garder les surfaces humectantes propres.
- Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.
- NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influencer sur la suppression. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la

vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.

- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur la suppression. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.
- Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante **ne devienne** trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.
- Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau : Mélanger 0,33 à 0,67 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres humecteurs : Mélanger 0,57 litre de produit dans 2 litres d'eau pour avoir une solution à 22 pour cent.

Partie 3 : Mauvaises Herbes Supprimées

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE CREDIT XTREME

- L'herbicide Credit Xtreme, appliqué seul, ne supprime pas les spontanées des cultures munies d'une résistance génétique au glyphosate.
- Prévoir au moins un jour entre le traitement et le travail du sol
- Les semences de mauvaises herbes annuelles continuent habituellement à germer tout au long de la saison. Dans certains cas, des traitements répétés peuvent être nécessaires pour supprimer les mauvaises herbes qui germent plus tard.

Renseignements Sur Les Agents Tensio-Actifs

L'herbicide Credit Xtreme appliqué seul ou dans les mélanges en réservoir en vue de la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces peut nécessiter l'ajout d'un agent tensio-actif enregistré à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 ml par hectare dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre. Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.

Taux de produit (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance	COMMENTAIRES (volume d'eau de 50 – 100 L/ha)
------------------------	-----------------------------	---------------------	--

0,5	Folle avoine Sétaire verte Blé spontané Orge spontané Renouée persicaire Tabouret des champs Canola spontané* Moutarde des champs	Jusqu'à 8 cm de hauteur (Folle avoine 1-3 feuilles)	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, notamment Agral 90®, Ag Surf® et Companion ^{md} . *Non tolérant au glyphosate seulement
0,67	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, plus : Kochia à balai* Sagesse-des-chirurgiens* Folle avoine**	8-15 cm de hauteur	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'utilisation est homologuée avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; **Infestations sévères
0,83-1,27	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, plus : Brome des toits Sétaire géante Ivraie de Perse Gaillet gratteron Chénopode blanc Amarante à racine rouge Ortie royale Soude roulante Lin spontané Petite herbe à poux* Sagesse-des-chirurgiens Érigéron du Canada* Renouée liseron** Crépis des toits***	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * Des taux supérieures sont nécessaires pour les plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser une dose de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser une dose de 1,27 L/ha.
1,5	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, plus : Digitaire sanguine Pâturin annuel Kochia à balais Laitue scariole Bourse-à-pasteur Laiteron potager Vesce à feuilles étroites	Jusqu'à 15 cm de hauteur	
2,33	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus	Plus de 15 cm de hauteur	

REMARQUE : Pour le traitement localisé, les doses de 0,5-2,33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/100m², respectivement.

Suppression Des Mauvaises Herbes Annuelles Avec L'herbicide Credit Xtreme Mélangé En Réservoir Pour Les Jachères Et Les Cultures Avec Travail Minimal Du Sol

L'herbicide Credit Xtreme + Pardner ou Koril

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,5-0,67 L/ha + Pardner à 1,0 L/ha (280 g a.i/ha) ou Koril à 1,2 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut plus : renouée liseron*, amarante à racine rouge**

Stade des mauvaises herbes : Les mauvaises herbes devraient mesurer moins que 15 cm et être en croissance active (appliquer une dose supérieure si les mauvaises herbes mesurent plus que 8 cm)

Stade de croissance de la culture : Seulement pour être appliqué avant le semis du blé, de l'avoine et de l'orge dans les systèmes de travail minimal du sol. Ajouter un agent tensio-actif à raison de 350 mL/ha tel qu'indiqué dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut.

*Appliquer l'herbicide Credit Xtreme à une dose de 0,67 L/ha pour la suppression du renouée liseron et la répression de l'amarante à racine rouge.

L'herbicide Credit Xtreme + 2,4-D*

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,83 – 1,27 L/ha + 2,4-D à 0,6-0,9** L/ha ou 1,2-1,5*** L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha; Aucun agent tensio-actif n'est exigé.

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut, plus :

0,6-0,9 L/ha de 2,4D : canola spontané tolérant au glyphosate (1-4 feuilles), bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, plantain majeur, vergerette annuelle, caméline faux lin, fausse herbe à poux, salsifis majeur, moutarde (sauf pour moutarde des chiens et moutarde tanaise), laitue scariole, herbe à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, la grande ortie, mélilot, euphorbe à feuilles de thym, radis sauvage, tournesol. 1,25 -1,5 L/ha de

2,4-D : Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-haut, plus :

canola spontané tolérant au glyphosate (4-6 feuilles), laiteron potager, stellaire moyenne, pourpier potager, moutarde des chiens, moutarde tanaise, chénopode glauque, séneçon vulgaire, galinsoga cilié, épervière, prunelle vulgaire, renouée des oiseaux, lépidie des champs, matricaire odorante, amarante fausse-blite, pourpier petite oseille, renouée, amarante blanche, abutilon.

Stade des mauvaises herbes : Les mauvaises herbes devraient mesurer moins que 15 cm et être en croissance active (appliquer une dose supérieure si les mauvaises herbes mesurent plus que 8 cm)

Stade de croissance de la culture : Seulement pour être appliqué avant ou après le semis du blé, du blé d'hiver, de l'orge et du seigle.

*Selon une formulation de 500 g/L, ajuster les doses pour les autres formulations de 2,4-D. Utiliser seulement des formulations de 2,4-D ester ou amine à volatilité peu élevée.

**2,4-D à raison de 0,6-0,9 L/ha (280-420 g. m.a./ha)

***2,4-D à raison de 1,2-1,5 L/ha (560-700 g. m.a./ha).

L'herbicide Credit Xtreme + MCPA*

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,83-1,27 L/ha + MCPA à 0,5-0,7** L/ha or 0,5-1,0*** L/ha
Volume d'eau : 50-100 L/ha; Aucun agent tensio-actif n'est exigé.

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut, plus :
0,5-0,7 L/ha de MCPA : canola spontané tolérant au glyphosate (1-4 feuilles) 0,7-1,0 L/ha de MCPA : Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-haut, plus :
bardanette épineuse, bardane (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin, moutardes (sauf des chiens et tanaise), laitue scariote, herbes à poux, ansérine de Russie, bourse-à-pasteur, vesce Jargeau, radis sauvage, tournesol.

Stade des mauvaises herbes : Les mauvaises herbes devraient mesurer moins que 15 cm et être en croissance active (appliquer une dose supérieure si les mauvaises herbes mesurent plus que 8 cm)

Stade de croissance de la culture : Seulement pour être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du maïs (grande culture ou sucré) (formulation de MCPA amine seulement), lin, pois de grande culture (formulation de MCPA amine seulement).

*Selon une formulation de 500 g/L, ajuster les doses pour les autres formulations de MCPA.

**Appliquer 0,5-0,7 L/ha de MCPA (250-350 g. m.a./ha) avant le semis des pois de grande culture

***MCPA à raison de 0,5-1,0 L/ha (250-500 g. m.a./ha).

L'herbicide Credit Xtreme + Buctril M ou Mextrol 450

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,83-1,27 L/ha + Buctril M à 0,5-1,0 L/ha (280-560 g e.a./ha) ou Mextrol 450 à 0,625-1,25 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha; Aucun agent tensio-actif n'est exigé.

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut, plus :
0,5 L/ha de Buctril M (0,625 L/ha Mextrol 450): canola spontané tolérant au glyphosate (1-4 feuilles) 1,0 L/ha de Buctril M (1,25 L/ha Mextrol 450): Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-haut, plus : Renouée scabre, persicaire pale, saponaire des vaches, bardanette épineuse, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, soude roulante (avant 5 cm), matricaire inodore (annuelles seulement), tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon (avant 8 cm), neslie paniculée, morelle noire de l'Amérique, renouée liseron, sarrasin de tartarie, morelle à trois fleurs, chardon du champs (partie aérienne), laiteron des champs (partie aérienne)

Stade des mauvaises herbes : Les mauvaises herbes devraient mesurer moins que 15 cm et être en croissance active (appliquer une dose supérieure si les mauvaises herbes mesurent plus que 8 cm)

Stade de croissance de la culture : Seulement pour être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du maïs, du lin, de l'alpiste des canaries et des plantules de graminées (incluant le brome inerme, l'agropyre à crête, l'agropyre intermédiaire, l'agropyre à chaumes rudes, l'agropyre élevé, l'élyme de Russie, la fléole des prés, le dactyle pelotonné, la fétuque rouge traçante, la fétuque des prés, le vulpin des prés, la fétuque élevée, le brome des prés, l'agropyre velu et l'alpiste roseau).

L'herbicide Credit Xtreme + Aim EC

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,83- 1,67 L/ha + Aim EC à 36,5- 73 mL/ha

Volume d'eau : 100 L/ha (minimum) une bonne couverture des mauvaises herbes est requise.

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut, plus : canola spontané tolérant au glyphosate, canola spontané, pissenlit, Kochia à balai, prêle, tabouret des champs,

renouée de Pennsylvanie, soude roulante, stellaire moyenne, chénopode blanc, belle-de-jour, bourse-à-pasteur, moutarde-tanaïsie.

Stade des mauvaises herbes : Toutes les mauvaises herbes annuelles indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles ci-haut - Les mauvaises herbes devraient mesurer moins de 15 cm et être en croissance active. Canola spontané tolérant au glyphosate - (1-4 feuilles), pissenlit – germinant le printemps. Consulter l'étiquette de Aim EC pour plus d'information.

Stade de croissance de la culture : Pour application seulement avant ou après le semis mais avant l'émergence de toutes les cultures.

L'herbicide Credit Xtreme + GoldWing Herbicide

Taux : L'Herbicide Credit Xtreme (0,83-1,67 L/ha) + GoldWing Herbicide (330 - 660 mL/ha)

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Cultures enregistrées* : Peut être appliqué avant le semis ou après l'ensemencement avant l'émergence de la culture, dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur l'alpiste des Canaries (*Phalaris canariensis*). Les cultures non repertories peuvent être plantées un mois après l'application de **GoldWing herbicide**.

- Groupe 6 : Légumineuses
Pois de grande culture
- Groupe 15 : Céréales
L'orge, sarrasin, maïs (sucré et de grande culture), millet perlé, millet commun, l'avoine, maïs à écaler, le seigle (printemps et automne), le triticales et blé (de printemps, dur et hiver).

Mauvaises herbes supprimées : toutes les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Credit Xtreme et GoldWing Herbicide seul (voir l'étiquette du produit d'association).

*Consulter l'étiquette GoldWing Herbicide pour obtenir de plus amples renseignements sur les cultures enregistrées.

L'herbicide Credit Xtreme + BlackHawk Herbicide

Taux : L'Herbicide Credit Xtreme (0,83-1,67 L/ha) + BlackHawk Herbicide (740 mL – 1,1 L/ha)

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Cultures enregistrées* : Peut être appliqué avant le semis ou après l'ensemencement avant l'émergence de la culture, dans les cultures faisant partie des groupes de cultures indiqués ci-dessous ainsi que sur l'alpiste des Canaries et les jachères d'été. Les cultures non repertories peuvent être plantées un mois après l'application de BlackHawk Herbicide.

- Groupe 6 : Légumineuses
Le soya (appliquer un minimum de 3 jours avant l'émergence de la culture)
- Groupe 15 : Céréales
L'orge, maïs (de grande culture), l'avoine (appliquer un minimum de 7 jours avant de planter), le seigle (printemps et automne), le triticales et blé (de printemps, dur et hiver).

Mauvaises herbes supprimées : toutes les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide Credit Xtreme et BlackHawk Herbicide seul (voir l'étiquette du produit d'association).

*Consulter l'étiquette BlackHawk Herbicide pour obtenir de plus amples renseignements sur les cultures enregistrées.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Lorsqu'appliqué tel que recommandé, en présence des conditions décrites, ce produit supprimera les mauvaises herbes vivaces indiquées ci-bas :

Suppression du chiendent :

Infestations légères à modérées :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-300 L/ha

Stade de croissance du chiendent : au moins 3-4 feuilles vertes

Remarques : Prévoir 3 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Lorsque des volumes d'eau supérieurs à 150-300 L/ha sont utilisés, un agent tensio-actif approuvé doit être utilisé à raison de 0,5% v/v. Le chiendent peut être traité après un léger gel si la mauvaise herbe est en croissance active au moment de l'application et qu'elle a 3-4 feuilles vertes. Ne pas appliquer après le premier gel mortel, à l'automne.

Infestations Sévères/Suppression à long terme :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67-4,67 L/ha

Volume d'eau : 50-300 L/ha

Stade de croissance du chiendent : au moins 3-4 feuilles vertes

Remarques : Appliquer des doses supérieures à 2,0 L/ha pour obtenir une suppression constante, à long terme. Lorsque des volumes d'eau supérieurs à 150-300 L/ha sont utilisés, un agent tensio-actif approuvé doit être utilisé à raison de 0,5% v/v. Le chiendent peut être traité après un léger gel si la mauvaise herbe est en croissance active au moment de l'application et qu'elle a 3-4 feuilles vertes. Ne pas appliquer après le premier gel mortel, à l'automne.

Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade de croissance du chiendent : 4-5 feuilles vertes

Remarques : Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. Appliquer le produit au printemps avant de semer. Attendre que la plupart des pieds de chiendent compte 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres. L'efficacité est moindre pour les sols travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit par rapport aux sols non travaillés. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 ou 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Voici la liste des agents tensio-actifs approuvés avec Xtreme Herbicide Liquide pour la suppression du chiendent : Agral 90, AgSurf ou Companion.

Suppression du chardon des champs :

Suppression Saisonnière

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

2023-4350
2023-09-15

Stade de croissance du chardon des champs : rosette

Remarques : Prévoir 10 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Le chardon des champs peut être traité après un léger gel si la mauvaise herbe est en croissance active au moment de l'application et qu'elle est encore verte. Ne pas appliquer après le premier gel mortel, à l'automne.

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

Suppression à Long Terme :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 3,17 – 4,67 L/ha

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Stade de croissance du chardon des champs : stade bouton et plus avancé

Remarques : Prévoir 5 jours et plus après le traitement avant de travailler le sol.

Traitement en Post-Récolte

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,13 L/ha + 1,25 L/ha de Banvel® + 0,35 L/ha d'un agent tensio-actif non-ionique approuvé

Volume d'eau : 100-200 L/ha

Stade d'application : Sur les résidus de culture; le chardon des champs doit être en croissance active

Remarques : Après cette application, ne cultiver que des céréales, du canola, du soya, du maïs de grande culture, du maïs sucré ou des haricots blancs. Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

Suppression du liseron des champs :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 4,67 – 8,0 L/ha

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Stade de croissance du liseron des champs : au moins à la pleine floraison

Remarques : Prévoir 7 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol.

Suppression de l'asclépiade commune :

Traitement de Pré-Récolte

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade de croissance de l'asclépiade commune : du stade bouton à la pleine floraison (pré-récolte)

Remarques : Prévoir 7 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. La suppression peut être moins efficace après la pleine floraison.

Suppression à long terme

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 8 L/ha

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Stade de croissance de l'asclépiade commune : du stade bouton à la pleine floraison

Remarques : Prévoir 7 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. La suppression peut être moins efficace après la pleine floraison. Des applications supplémentaires peuvent être nécessaires car les plants peuvent ne pas tous être au stade approprié.

Suppression de la linaires :

Suppression en Saison/ Pré-récolte

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade de croissance de la linaires : du stade bouton à la pleine floraison (pré-récolte); stade végétatif

Remarques : La linaires peut être traitée après un léger gel, pourvu qu'elle soit en croissance active et encore verte au moment de l'application. Ne pas appliquer après le premier gel mortel. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser la linaires au moins 4-5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'elle soit au stade de verdure luxuriante végétative.

Suppression de la luzerne :

Traitement à l'automne

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 2,5-3,33 L/ha

Volume d'eau : 50-300 L/ha

Stade de croissance de la luzerne : début du stade bouton à la floraison (applications d'automne seulement)

Remarques : Prévoir 5 jours ou plus après le traitement avant de travailler le sol. Utiliser des doses plus élevées sur des populations de luzerne dense et en présence d'infestations sévères de graminées.

Situations difficiles de suppression : Dans les systèmes de travail minimal du sol avec des populations de luzerne dense ou durant les applications printanières.

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67-3,33 L/ha + 1,2-2,4 L/ha de 2,4-D (formulation de 500 g/L d'amine ou d'ester)

Volume d'eau : 100-200 L/ha

Stade de croissance : champ de luzerne établie (suppression d'automne)

Remarques : Ajuster les doses des autres formulations du produit 2,4-D. Utiliser la dose supérieure de l'herbicide Credit Xtreme lorsque des graminées vivaces pullulent.

Traitement au Printemps

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67-3,33 L/ha + 1,2 L/ha de 2,4-D (formulation de 500 g/L d'amine ou d'ester)

Volume d'eau : 100-200 L/ha

Stade de croissance : champ de luzerne établie (suppression de printemps)

Remarques : Ajuster les doses des autres formulations du produit 2,4-D. Seulement une culture de céréales, non ensemencée de légumineuses peut être semée après des applications de ce mélange en réservoir au printemps et 14 jours sont requis entre l'application et le semis.

Utiliser la dose supérieure de l'herbicide Credit Xtreme lorsque des graminées vivaces sont présentes.

Suppression du Pissenlit :

Traitement hâtif du printemps; Suppression en saison

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade de croissance du pissenlit : rosette plus petite que 15 cm Remarques :

Prévoir au moins 3 jours entre le traitement et le travail du sol.

Traitement du printemps; Suppression à long terme

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 2,5-3,33 L/ha

Volume d'eau : 50-300 L/ha

Stade de croissance du pissenlit : rosette plus grosse que 15 cm

Remarques : Prévoir au moins 3 jours entre le traitement et le travail du sol. Appliquer la dose supérieure en présence d'infestations sévères.

Traitement fin d'été/automne; traitement de pré-récolte

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade De Croissance Du Pissenlit : rosette à la pleine floraison (pré-récolte)

Remarques : Prévoir au moins 7 jours entre le traitement et le travail du sol.

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

Suppression de l'orge queue d'écureuil :

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 – 3,33 L/ha

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Stade de croissance de l'orge queue d'écureuil : plantule- épiaison

Remarques : Prévoir au moins 1 jour entre le traitement et le travail du sol. Utiliser la dose supérieure en présence d'infestations sévères ou si les plantes sont bien établies ou stressées.

Suppression des autres vivaces :

Les espèces de graminées incluent : Pâturin du Canada, Pâturin du Kentucky, Brome inerme, Quenouille à feuilles larges, Muhlenbergie feuillée, Souchet comestible

Les espèces à feuilles larges incluent : Linaigrette, Patience crépue, Apocyn chanvr Cranson dravier, Renouée du Japon, Herbe à puce, Silicairé pourpre, Laiteron des champs, Armoise absinthe

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 4,67 – 8 L/ha

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Stade de croissance : début de l'épiaison au début du stade bouton Remarques :

Prévoir au moins 7 jours entre le traitement et le travail du sol.

Remarques générales sur la suppression de toutes les mauvaises herbes vivaces :

- Pour un traitement localisé, mélanger 80 mL de produit dans 5L d'eau propre par 100 m². (1,67-8 L/ha équivaut environ à 17-80 mL/100 m² respectivement).
- **Rhizomes inactifs** : La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont

devenus inactifs, comme ça peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

- **Fauche** : La fauche avant l'application diminue l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.
- **Regain provenant des graines** : Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.
- **Type de buse** : Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 Kpa.
- **En cas de pluie** : Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.
- **Gelée** : Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Partie 4: Traitements Sur Les Cultures

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé, avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, du soja, des haricots communs secs, et des fourrages. On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs, ou du soja résistant au glyphosate. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les bleuetières et dans les fraisières, et encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soja, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles, dans les plantations de canneberges ou de fraises (voir les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions).

Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux rubriques "Suppression des annuelles" ou "Suppression des vivaces".

AVANT LE SEMIS ET L'ÉMERGENCE DE TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes non-émergées; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture.

APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les

2023-4350

2023-09-15

mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet résiduaire sur les mauvaises herbes.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE (c.-à-d. les variétés avec une résistance génétique au glyphosate)

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Un jaunissement visuel peut apparaître pour une courte période de temps lorsque l'herbicide Credit Xtreme est appliqué au stade tardif d'application de la culture (4 à 6 feuilles). Cet effet est temporaire et n'influence pas la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.

Les mauvaises herbes seront plus faciles à supprimer et la compétition hâtive sera évitée avec des applications effectuées lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression de mauvaises herbes plus grosses que 25 cm de hauteur manquera de constance, quoique certaines mauvaises herbes seront tout de même supprimées.

Taux du produit (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Remarques (volume d'eau de 50-100 L/ha)
0,55-1,27 (ne pas utiliser plus de 1,67 L/ha par saison, en application de post levée)	Folle avoine Sétaire verte Blé spontané Orge spontanée Pied-de-coq Tabouret des champs Amarante à racine rouge Moutarde des champs Soude roulante Chénopode blanc Ortie royale Canola spontané (non-tolérant au glyphosate) Renouée persicaire Kochia à balai Stellaire moyenne Spargoutte des champs Morelle à trois fleurs Gaillet gratteron* Renouée liseron* Bourse-à-pasteur* Saponaire des vaches* Silène noctiflore* Renouée* Érodium cicutaire* Sagesse-des-chirurgiens* Crépis des toits* Mauve à feuilles rondes** Répression : Laiteron des champs* Chardon des champs* Pissenlit*	Jusqu'à, et incluant, la 6 ^e feuille	*Un application, à la dose de 0,83 L/ha est requise. ** Applications séquentielles, à la dose de 0,83 L/ha sont requises. *** Applications séquentielles, à la dose de 0,83 L/ha ou une simple application, à la dose de 1,25 L/ha est requise. La deuxième application ne doit pas être effectuée après le stade de la 6 ^e feuille du canola.

Taux du produit	Mauvaises herbes	Stade de croissance	Remarques (volume)
	Suppression saisonnière : Chiendent* Orge à queue d'écureuil** Laiteron potager*** Chardon des champs***		

Mélanges en Réservoir

L'herbicide Credit Xtreme + Lontrel 360

Taux : L'herbicide Credit Xtreme à 0,83 L/ha + Lontrel 360 à 0,28 L/ha

Volume d'eau : 100 L/ha

Stade de croissance de la culture : Stade 2-6 feuilles

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-haut, plus : suppression saisonnière de la partie aérienne du chardon des champs et de la renouée liseron

Consulter l'étiquette de l'herbicide Lontrel 360 pour connaître toutes directives reliées aux précautions sécuritaires et à la manipulation.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE (y compris, mais sans s'y limiter, les variétés OPTIMUM™ GLY CANOLA)

AVERTISSEMENT : APPLIQUÉR L'HERBICIDE CREDIT XTREME AUX DOSES INDIQUÉ DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS SUR LE CANOLA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES VARIÉTÉS OPTIMUM GLY CANOLA).

NE PAS APPLIQUÉR L'HERBICIDE CREDIT XTREME (PÉRIODES ET DOSES) SUR LA CANOLA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE DE PREMIÈRE GÉNÉRATION À L'ÉGARD DES BLESSURES DE CULTURE.

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES CONTRÔLÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) DE CANOLA DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE. LE CANOLA QUI N'EST PAS DU TYPE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION TOLÉRANT LE GLYPHOSATE SERA ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Un jaunissement visible à court terme peut survenir lorsqu'on appliqué l'herbicide Credit Xtreme au stade tardif (4 à 6 feuilles) de la culture. Cet effet est temporaire et n'a aucun impact sur la croissance, la maturité ou le rendement de la culture.

Les mauvaises herbes seront plus facilement contrôlées et la compétition précultivée sera évitée avec les applications faites lorsque les mauvaises herbes de plus de 25 cm de hauteur sera incohérent, bien que certaines mauvaises herbes puissent être maîtrisées.

Taux (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Commentaires (Appliquer dans 50-100 L/ha d'eau)
<p>0,53-1,24</p> <p>Seule application</p>	<p><u>Graminées annuelles</u> : folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq.</p> <p>Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles : tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola spontané non tolérant au glyphosate (colza), ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trios fleurs, gaillet gratteron, renouée liseron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, renouée, érodium ciculaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits</p> <p><u>Vivaces : (répression)**</u> Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit.</p> <p><u>Vivaces : (suppression tout au long de la saison)</u> Chiendent **</p>	<p>L'émergence à la première fleur*</p>	<p>Pour la suppression de la bourse-à-pasteur, saponaire des vaches et silène noctiflore au stade de la culture 1-3 feuilles ou au stade de 4-6 feuilles pour la suppression de renouée. L'herbicide Credit Xtreme à un taux d'application de 0,53L/ha peut être utilisé.</p> <p>Des applications additionnelles peuvent être requises si une seconde sortie de mauvaises herbes germe avant la fermeture du couvert.</p>
<p>1,24</p> <p>Seule application</p>	<p><u>Toutes les mauvaises herbes ci-dessus plus :</u></p> <p><u>Vivaces : (suppression tout au long de la saison)</u></p>		

	<p>Chardon des champs Orge queue d'écureuil Laiteron des champs</p>		
<p>0,84 Des applications séquentielles</p>	<p><u>Toutes les mauvaises herbes ci-dessus plus :</u> Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles Mauve à feuilles rondes</p> <p><u>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</u> Orge queue d'écureuil, chardon des champs et laiteron des champs</p>	<p>L'émeregence à la première fleur*</p>	<p>Une application séquentielle peut être faite avec un intervalle de 2 semaines à partir de la première application.</p> <p>Pour les applications séquentielles s'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>Maximum de 3,33L/ha est autorisé pour les temps d'application post-émergents.</p>
<p>1,67 Seule application</p>	<p><u>Toutes les mauvaises herbes ci-dessus plus :</u> Orge queue d'écureuil, amarante hybride, petite herbe à poux, lampourde glouteron, morelle noire de l'Est, renoué de Pennsylvanie, sétaire (verte, glauque et géante), panic d'automne, panic millet, digitale (astringent, sanguine), abutilon, armoise bisannuelle[#], muhlenbergie feuillée, haircots adzuki spontanée^{##}.</p> <p><u>Répression seulement :</u> Asclépiade commune Souchet comestible</p>	<p>L'émergence à la première fleur*</p>	<p>L'Orge queue d'écureuil doit être petite, en pleine croissance et à faible population.</p> <p>[#] L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2-8 feuilles et en croissance active.</p> <p>^{##} Appliquer un taux de 1,67L/ha pour la suppression des haircots adzuki spontané (unifolié à la 4ème stade de la feuille trifoliée). On peut effectuer une deuxième 1,67L/ha application pour les sorties tardives de mauvaises herbes survenant après le traitement initial. Les haircots adzuki devraient être au stade unifolié à la quatrième feuille trifoliée et en croissance active.</p>

<p>1,67 Des applications séquentielles</p>	<p><u>Toutes les mauvaises herbes ci-dessus plus :</u> Vivaces (suppression tout au long de la saison) Pissenlit Asclépiade commune Liseron des champs Souchet comestible Morelle de la Caroline Acnide tuberculée Bur concombre</p>	<p>L'émergence à la première fleur*</p>	<p>Une application séquentielle peut être faite avec un intervalle de 2 semaines à partir de la première application.</p> <p>Pour les applications séquentielles s'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p>On peut effectuer une deuxième 1,67L/h application pour les sorties tardives de mauvaises herbes survenant après le traitement initial.</p> <p>L'asclépiade commune doit avoir une hauteur de 15-60 cm et être en croissance active.</p> <p>Le souchet comestible doit avoir une hauteur de 5-15 cm et être en croissance active.</p> <p>Le pissenlit doit avoir moins de 15cm de hauteur.</p> <p>Maximum de 3,33L/ha est autorisé pour les temps d'application post-émergents.</p>
<p>3,33 Seule application</p>	<p>Toutes les mauvaises herbes ci-dessus</p>	<p>Levée à 6 feuilles</p>	<p>Une application à ce taux est autorisée en culture par saison.</p>

*Première fleur est lorsque 50% des plantes dans le champ n'ont pas plus d'une fleur.
S'assurer que la culture n'a pas dépassé le stade de croissance recommandé pour toutes les applications.
Des applications additionnelles peuvent être requises si une seconde sortie de mauvaises herbes germe avant la fermeture du couvert.

Maximum de 3,33L/ha est autorisé pour les temps d'application post-émergents.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOYA TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE (c.-à-d. les variétés avec la résistance génétique au glyphosate)

REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Pour obtenir une meilleure suppression et pour éviter la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera irrégulière, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Taux du produit (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Remarques (volume d'eau de 100-200 L/ha)
1,67	Abutilon petite herbe à poux chénopode blanc Amarante à racine rouge Amarante hybride Lampourde glouteron Renouée scabre Renouée persicaire Renouée de Pennsylvanie Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Renouée liseron Sétaire (verte, glauque, géante) Pied-de-coq Digitale (astringente, sanguine) Chiendent Asclépiade* Souchet comestible* Panic d'automne Panic millet Laiteron des champs* Chardon des champs* Muhlenbergie feuillée*	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	* Répression seulement avec une application. Seront supprimées avec une application séquentielle. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour supprimer les repousses de mauvaises herbes qui émergent après le traitement initial. Pour optimiser les résultats sur les mauvaises herbes vivaces, la deuxième application devrait être effectuée au moins 2 semaines après la première. Pour la deuxième application, s'assurer que le soya n'est pas passé le stade de floraison.

			<p>Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et entre le stade rosette et 50 cm de hauteur.</p> <p>La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à une hauteur de 10-20 cm.</p> <p>L'asclépiade devrait être en croissance active et à une hauteur de 15-60 cm.</p> <p>Le souchet comestible devrait être en croissance active et à une hauteur de 5-15 cm.</p>
3,33	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : liseron des champs	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	<p>Seulement une application par saison à raison de 3,33 L/ha.</p> <p>Seront également supprimées avec des applications séquentielles à raison de 1,65 L/ha. Pour une suppression optimale les applications devraient être à au moins 2 semaines d'intervalle.</p> <p>Pour la deuxième application, s'assurer que le soya n'est pas passé le stade de floraison.</p>

Mélanges en Réservoir

L'herbicide Credit Xtreme + l'herbicide Pursuit

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha + Pursuit à
0,16-0,21 L/ha (utiliser la dose supérieure pour les infestations sévères)
Volume d'eau : 100-200 L/ha

Stade de croissance de la culture : jusqu'à et incluant le stade de la 3^e feuille trifoliée

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-haut, plus : une suppression résiduaire de la morelle noire de l'est, du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge, de l'abutilon, du panic d'automne et du panic millet

Mélange : Ajouter et mélanger le Pursuit et ajouter l'herbicide Credit Xtreme

Remarques : Ce mélange en réservoir est recommandé pour les systèmes de production du soya semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application. Un intervalle de 100 jours avant la récolte du soya est requis pour ce mélange en réservoir. Ne pas effectuer plus qu'une application de ce mélange en réservoir par saison.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour connaître toutes directives reliées aux précautions sécuritaires et à la manipulation.

L'herbicide Credit Xtreme + l'herbicide Assure II

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 - 3,33 L/ha + Assure II 0,25-0,38 L/ha
Volume d'eau : 100-300 L/ha

Stade de croissance de la culture : à partir du stade de la 1^{ère} trifoliée, jusqu'à la floraison

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-haut, plus : le maïs spontané tolérant au glyphosate

Stade de croissance des mauvaises herbes : stade de 2-6 feuilles du maïs

Mélange : Ajouter et mélanger l'Assure II et ajouter l'herbicide Credit Xtreme

Remarques : Un intervalle de 80 jours avant la récolte du soya est requis pour ce mélange en réservoir.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Assure II pour connaître toutes directives reliées aux précautions sécuritaires et à la manipulation.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE MAÏS TOLÉRANT AU GLYPHOSATE (c.-à-d. les variétés avec une résistance génétique au glyphosate)

REMARQUES : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne

Taux du produit (L/ha)	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance de la culture	Remarques (volume d'eau de 100-200 L/ha)
1,67	Abutilon Petite herbe à poux Chénopode blanc Amarante à racine rouge Amarante hybride Lampourde glousteron Renouée scabre Renouée persicaire Renouée de Pennsylvanie Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Renouée liseron Sétaires (verte, glauque, géante) Pied-de-coq Digitaires (astringente, sanguine) Chiendent Panic 'automne Panic millet Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge) Tabouret des champs Soude roulante Ortie royale Kochia à balais Stellaire moyenne Spargoute des champs Morelle à trois fleurs Gaillet gratteron Bourse-à-pasteur Saponaire des vaches Silène noctiflore Érodium circutaire Sagesse-des-chirurgiens, Crépis des toits Laiteron des champs* Chardon des champs* Muhlenbergie feuillée* Asclépiade* Souchet comestible* Mauve à feuilles rondes* Liseron des champs*	Jusqu'à et incluant le stade de huit feuilles	<p>* Répression seulement avec une application. Seront supprimées avec une application séquentielle.</p> <p>Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour supprimer les repousses de mauvaises herbes qui émergent après le traitement initial. Pour optimiser les résultats sur les mauvaises herbes vivaces, la deuxième application devrait être effectuée au moins 2 semaines après la première.</p> <p>Cette deuxième application doit être faite pas plus tard que l'étape de 8 feuilles du maïs.</p> <p>Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et entre le stade rosette à 50 cm de hauteur.</p> <p>La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à une hauteur de 10-20 cm.</p> <p>L'asclépiade devrait être en croissance active et à une hauteur de 15-60 cm.</p> <p>Le souchet comestible devrait</p>

			être en croissance active et à une hauteur de 5-15 cm.
--	--	--	--

Mélanges en Réservoir

L'herbicide Credit Xtreme + atrazine

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha + atrazine 0,75-1,0 kg m.a./ha*

Stade de croissance de la culture : jusqu'à, et incluant, le stade de la 5^e feuille

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-haut, plus : Suppression résiduaire du chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, la petite herbe à poux

Remarques : Utiliser seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la dose supérieure d'atrazine pour les infestations de mauvaises herbes plus sévères.

* Les taux de 0,75-1,0 kg de m.a. d'atrazine/ha sont équivalentes à 1,56-2,08 L/ha Aatrex Liquide 480.

L'herbicide Credit Xtreme + Marksman[®] herbicide

Taux : L'herbicide Credit Xtreme 1,67 L/ha + Marksman 2,5-3,7 L/ha

Stade de croissance de la culture : jusqu'à, et incluant, le stade de la 5^e feuille

Mauvaises herbes supprimées : Toutes les mauvaises herbes indiquées dans le tableau de suppression des mauvaises herbes ci-haut, plus : Suppression résiduaire du chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, la petite herbe à poux, l'abutilon

Remarques : Utiliser seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la dose supérieure de Marksman pour les infestations de mauvaises herbes plus sévères.

APPLICATION EN PRÉ-RÉCOLTE

Taux : Credit Xtreme 1,67 L/ha (1,67-3,33 L/ha pour les fourrages)

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Mauvaises herbes supprimées : Chiendent, chardon des champs, asclépiade commune, linaira, pissenlit et laiteron des champs.

Stade de croissance des mauvaises herbes : chiendent (4-5 feuilles vertes et en croissance active); chardon des champs et laiteron des champs (au stade bouton ou après et en croissance active); asclépiade commune (floraison des boutons et croissance active)

Cultures et stade de croissance (Ne pas appliquer sur les cultures cultivées pour la production de semence) :

Cultures(s)	% D'humidité du Grain	Symptômes visuels
Blé/Orge/Avoine	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
Canola	Moins de 30	Gousses vont du jaune au vert; la plupart des grains vont du jaune au brun.

Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des graines sont brunes.
Pois	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
Lentilles	Moins de 30	Les plus basses (15% du fond) gousses sont brunes et les graines cliquent.
Haricots communs secs	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles originales sont tombées.
Soya	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
Fourrages	Non applicable (3-7 jours avant la dernière coupe qui précède la rénovation)	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

Avantages pour la gestion de la récolte : Ce traitement peut aussi être utilisé pour dessécher la culture et la partie végétative des mauvaises herbes. Des conditions climatiques extrêmement froides, humides et/ou nuageuses entre l'application et la date prévue de la récolte peuvent ralentir l'activité du produit, ce qui retarde alors l'assèchement de la culture et la date de la récolte.

Remarques : NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne; une application plus hâtive peut diminuer les rendements de la culture et/ou la qualité et peut occasionner un excès de résidus de glyphosate dans la culture.

APPLICATION DE POST-RÉCOLTE

Ce produit peut être appliqué aux résidus de culture, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre un regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

TRAITEMENT LOCALISÉ SUR LA CULTURE :

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance indiqués dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 0,67 pourcent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pourcent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pourcent consiste en 0,67 litre de l'herbicide Credit Xtreme dans 100 litres de solution à pulvériser).

Les solutions de 0,67 ou 1,34 pourcent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, selon les directives à la section "**Équipement d'application**".

Le traitement localisé doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE CREDIT XTREME VERS TOUTES LES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER LE BÉTAIL AU PÂTURAGE OU DE RÉCOLTER LES RÉGIONS TRAITÉES.**

RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon à préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien à appliquer en pulvérisation dirigée dans les brise-vents ou pépinières établies pour les espèces suivantes :

FEUILLUS

**Frêne
Caragana
Cerisier
Orme
Lilas
Érable
Sorbier
Peuplier
Olives de Russie
Saule**

CONIFÈRES

**Épinette
Genévrier
Pin
Sapin
If**

REMARQUES : L'utilisation de ce produit est déconseillée pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. **NE PAS TRAITER** les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

ARBRES, VIGNES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans diverses cultures indiquées ci-bas, ou pour la préparation des terrains avant la

transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un appareil manuel ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement).

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

Prendre grand soin de ne pas laisser la solution d'herbicide entrer en contact, directement ou par dérive, avec le feuillage, l'écorce verte de la tige, les branches, les gourmands, les fruits, les tiges des plants de bleuets ou toute autre partie des arbres ou des vignes. Tout contact de ce produit avec une partie autre que l'écorce brun foncé arrivée à maturité peut causer de graves dommages à la culture.

Renseignements spécifiques aux cultures : (les mauvaises herbes supprimées sont indiquées dans les sections sur les mauvaises herbes annuelles et vivaces, sauf si mention contraire)

Culture : Pommes, abricots, cerises (douces/sûres), pêches, poires, prunes

Taux : 1,5-8 L/ha

Délai de pré-récolte : 30 jours

Nombre maximal d'applications/année : 3

Culture : Raisins

Taux : 1,5-8 L/ha

Délai de pré-récolte : 14 jours

Nombre maximal d'applications/année : 3

Remarques : Enlever tous les gourmands de la zone à traiter avant l'application, sauf pour la variété de raisins Concord. L'enlèvement des gourmands ou rejets doit se faire au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 3 ans.

Culture : Pommes, Raisins

Taux : 1,5-8 L/ha + 2,0-4,5 kg m.a./ha de simazine*

Nombre maximal d'applications/année : 1

Remarques : Suppression saisonnière des mauvaises herbes, en traitement de prélevée.

Ne pas appliquer sur les sols grossiers, sablonneux ou graveleux. NE PAS appliquer dans les vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans, respectivement.

*Le taux simazine équivalent à 2,25 – 5,0 kg/ha de Princep^{MD} Nine-T^{MD}.

Culture : Bleuets en corymbe cultivés

Taux : 1,87-3,75 L/ha

Délai de pré-récolte : 30 jours

Nombre maximal d'applications/année : 1

Remarques : Appliquer en jet dirigé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

Culture : Bleuets nains

2023-4350

2023-09-15

Taux : Solution de 0,67-1,34% (consulter la section sur les applications localisées)
Délai de pré-récolte : Appliquer seulement pendant l'année de croissance végétative.
Nombre maximal d'applications/année : 1
Remarques : Appliquer en jet dirigé à la mi-été, pendant l'année de croissance végétative.

Culture : Canneberges

Taux : Solution de 13,4% (0,62L de l'herbicide Credit Xtreme + 4L d'eau)
Délai de pré-récolte : 30 jours
Nombre maximal d'applications/année : 1
Remarques : Utiliser un appareil à humectation à mèche ou à rouleau

Culture : Fraises

Taux : Solution de 0,67-1,34% (application localisée); solution 22% (appareil à humectation)
Délai de pré-récolte : 30 jours
Nombre maximal d'applications/année : 1
Remarques : Appliquer quand les mauvaises herbes sont au point de croissance susceptible.
Consulter les sections, Traitement localisé sur la culture et Équipement Sélectif, pour les instructions sur l'application.

Culture : Betterave à sucre

Taux : Solution de 0,67-1,34% (application localisée)
Délai de pré-récolte : la culture traitée NE DOIT PAS être récoltée
Nombre maximal d'applications/année : 1
Mauvaises herbes supprimées : Espèces de cuscutes
Remarques : Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison

Culture : Asperges

Taux : 0,83-1,67 L/ha
Délai de pré-récolte : 7 jours
Nombre maximal d'applications/année : 1
Mauvaises herbes supprimées : Ivraie semée à l'automne
Remarques : Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperge.

Culture : Plantations d'avelines et de noisettes établies

Taux : 1,5-2,33 L/ha
Délai de pré-récolte : 14 jours
Remarques : Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.

Culture : Noyer, Châtaignes, Noyer de Siebold

Taux : 1,5-8 L/ha
Nombre maximal d'applications /année : 2
Remarques : Appliquer tard au printemps et à l'automne, en postlevée mais avant le gel mortel. Appliquer dans 200-300 L d'eau en jet dirigé, à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (Consulter la section « Équipement Sélectif »)

Culture : Ginseng Nord-Américain

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (GINSENG NORD-AMÉRICAIN):

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Nufarm Agriculture Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée..

MODE D'EMPLOI

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement) : Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les céréales spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une seule application à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

Jardins existants/établis : Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

Partie 5 : Traitements Sur Terrains Non Agricoles

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, de pipelines, de routes, de lignes téléphoniques et électriques, les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les endroits d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et les autres terrains publics, les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE : Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué ci-dessous. Pour plus d'informations sur les doses, les volumes d'eau et sur les modes d'application, consulter les sections suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de ce livret. Les applications aériennes doivent être limitées à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section sur l'application aérienne.

Herbes Annuelles Et À Grandes Feuilles

Taux : 1,5 - 2,33 L/ha (0,67% solution en application à la main)

Volume d'eau : 50-100 L/ha

Remarques : Mauvaises herbes en croissance active.

MAUVAISES HERBES VIVACES

Suppression de la salicaire pourpre

Taux : 4 L/ha (Solution de 0,67-1,34% en application à la main ou solution 22% pour appareil à humectation)

Volume d'eau : 300-600 L/ha, Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-actif recommandé.

Stade des mauvaises herbes : au stade de floraison ou après le stade de floraison, lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active

Remarques : NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU.

Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines. Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités. Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

SUPPRESSION DES BROUSSAILLES ET DES ARBRES

Suppression du bouleau, du cerisier, du peuplier, de la symphorine occidentale, du saule

Taux : 2 - 4 L/ha (solution 0,67-1,34% avec un pulvérisateur à main)

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Remarques : Été jusqu'au début de l'automne

Suppression de l'érable, framboisier/ronces remarquables, aulne

Taux : 4 L/ha (solution 1,34% avec un pulvérisateur à main)

Volume d'eau : 100-300 L/ha

Remarques : Fin d'été jusqu'à l'automne. En automne préférablement.

Rénovation Des Pelouses

Taux : 1,67- 8 L/ha (solution 0,67-1,34% avec un pulvérisateur à main) Volume d'eau : 100-300 L/ha

Remarques : Appliquer les doses supérieures pour les vivaces. Ne pas remuer le sol ou les parties souterraines des plants avant le traitement. Lorsque la végétation pousse dans des conditions de gestion de fauche de pelouse, appliquer le produit après avoir omis au moins une tonte régulière afin de permettre une croissance assez abondante pour intercepter la pulvérisation et pour permettre une translocation appropriée vers les parties souterraines du plant. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes. Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousses avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

Suppression De La Végétation Aux Abord Des Routes (1-2 Mètres De Largeur Sur Les Accotements)

Taux : 0,5-0,67 L/ha + 600 – 1200 g m.a./ha dicamba

0,5-0,67 L/ha + 144 g ea/ha + 1,2 L/ha 2,4-D Amine 500 Volume d'eau :
25-150 L/ha

Mauvaises herbes supprimées : Mauvaises herbes annuelles (consulter le tableau de suppression des mauvaises herbes annuelles sur cette étiquette et les autres étiquettes pour les mauvaises herbes spécifiques)

Remarques : Pour les autres formulations de 2,4-D amine, avec une analyse garantie différente, ajuster la dose en conséquence. NE PAS APPLIQUER DANS L'EAU STAGNANTE.

Suppression Résiduaire Des Mauvaises Herbes Annuelles Et Vivaces

Taux : 1,67-8,0 L/ha + 2,0 – 4,5 kg m.a./ha simazine

Volume d'eau : 200-400 L/ha

Remarques : Ne pas appliquer sur les sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Une application par année. La composante simazine de ce mélange en réservoir procure une suppression saisonnière de la plupart des mauvaises herbes à feuilles larges et graminées qui germent. Il peut aussi procurer une activité de postlevée sur certaines mauvaises herbes annuelles.